

Ar(abes)ques

AVRIL - MAI - JUIN 2014

DOSSIER

Tracer de nouvelles lignes

Paysages et réseaux de l'IST en mouvement

PLEINS FEUX SUR • Une médiathèque multisite à l'Institut français du Proche-Orient

ACTUALITÉS • Journées Abes / Licences nationales / Ifla 2014...

abes 
agence bibliographique de l'enseignement supérieur



(Dossier) TRACER DE NOUVELLES LIGNES *Paysages et réseaux de l'IST en mouvement*

“ Ce dossier de ce numéro d'Arabesques ne pourrait avoir la prétention d'aborder de manière exhaustive les transformations qui affectent le paysage de l'information scientifique et technique et leurs répercussions sur la configuration des réseaux et leur gouvernance. Nous avons simplement voulu par des approches diversifiées pointer les convergences nécessaires entre le secteur de l'enseignement supérieur et celui de la recherche en ouvrant nos colonnes à des représentants de l'un ou de l'autre champ sans négliger de souligner les défis auxquels ils se trouvent confrontés (*open access*, évaluation de la recherche, droit de l'information, propriété intellectuelle...). Réussir à faire se croiser les lignes parallèles du tableau de Malevitch en couverture, tel est le challenge lancé pour avancer ensemble (bibliothécaires, chercheurs, éditeurs, diffuseurs...) dans la construction d'un paysage documentaire cohérent, visible et équilibré. ”

22 (Pleins feux sur...)

Une médiathèque multisite à l'Institut français du Proche-Orient



lfpo/flickr (CC BY-NC-SA 2.0)

24 (Actualités)

28 (Agenda)

04 **Documentation numérique et réseaux documentaires**

PIERRE CARBONE

06 **De la nécessaire rénovation du réseau des Cadist**

VÉRONIQUE DE KOK

08 **La place des réseaux de l'Abes à l'heure du décloisonnement**

JÉRÔME KALFON

11 **Mieux partager les connaissances : orientations stratégiques du CNRS**

RENAUD FABRE

13 **Huma-Num : les humanités numériques en réseau**

STÉPHANE POUYLLAU

16 **Les réseaux scientifiques : visibilité et open access**

ERIC VERDEIL

18 **L'IST est-elle soluble dans la LRU?**

CHRISTOPHE PÉRALÉS

20 **Domaine public et communs de la connaissance : un enjeu pour les bibliothèques**

HERVÉ LE CROSNIER

Ar(abes)ques

REVUE TRIMESTRIELLE DE L'AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
227 avenue Professeur Jean-Louis Viala CS 84308 - 34193 Montpellier cedex 5
T. 04 67 54 84 10 / F. 04 67 54 84 14 - www.abes.fr

Directeur de la publication : Jérôme Kalfon

Comité de rédaction : Dominique Esmenjaud, Christine Fleury, Marion Grand-Démery, Philippe Le Pape, Béatrice Pedot, Maryse Picard, Marie-Pierre Roux

Coordination éditoriale et secrétariat de rédaction :

Béatrice Pedot (beatricepedot@wanadoo.fr)

Conception graphique : Anne Ladevie (anne-ladevie@orange.fr)

Impression : Pure Impression

Couverture : *La charge de la cavalerie rouge*, tableau de Kasimir Malevitch (1878-1935) peint entre 1928 et 1932 et exposé au Musée russe de Saint-Petersbourg.
Phot. Adrienne Alix / Flickr (CC BY-SA 2.0)

www.flickr.com/photos/26987954@N06/4301405461

Revue publiée sous licence Creative Commons CC BY-SA 2.0 (Paternité - Partage à l'identique) sauf pour les images qui peuvent étre soumises à des licences différentes ou à des copyrights.

ISSN (papier) 1269-0589 / ISSN (web) 2108-7016

L'exception de l'exception

Il est un réseau qui apparaît en filigrane et qui n'est pas traité dans le présent numéro. Et pourtant, en matière d'IST, il s'agit d'acteurs essentiels dans la chaîne de diffusion des savoirs : les éditeurs. Dans la transition du papier vers le numérique, ils ont joué un rôle majeur. Visionnaires, dotés d'une forte capacité d'anticipation, d'une réelle vision prospective, d'une écoute attentive aux besoins des chercheurs, ils ont su conduire une mutation technologique, gérer une transition longue, encore en cours, où coexistent deux chaînes de production. Une tendance à la concentration des acteurs était déjà à l'œuvre. Avec le numérique, les investissements requis n'étant pas à la portée de tous, elle s'est accélérée. Accélération d'autant plus forte que ces acteurs, par une analyse

est large, mais beaucoup s'accordent sur une estimation autour d'un demi-million d'euros en moyenne. Combien coûte un article ? Entre deux et cinq millièmes du coût de production d'une recherche paraît une bonne approximation.

Trop heureux de voir l'article accepté, peu d'auteurs lisent les contrats d'édition qui leur sont soumis. Ils n'attendent pas d'autre rétribution que prestige et facteur d'impact, livrent ce « produit » gratuitement, consentent même à verser une « contribution aux frais de publication ». Disposition à payer pour publier, disposition à payer pour lire, un marché indubitablement magique, duquel les majors tirent des profits colossaux et



gements et accepté plus ou moins consciemment cet état de servitude. À l'heure où émergent de nouveaux outils de découverte scientifique, où, avec le web sémantique et la fouille de textes et de données, la représentation des savoirs prend des nouvelles formes, l'accès à de vastes corpus de textes et de données devient une nécessité fonctionnelle. Seul l'accès ouvert sur les publications courantes permettra d'utiliser ces services. Les éditeurs l'admettent ; ils ne céderont pas pour autant facilement des droits qu'ils pensent détenir et voir ainsi un marché captif leur échapper. Derrière des déclarations de principe favorables, ils n'envisagent ces pratiques que dans un cadre strictement encadré et contrôlé. Nombre de représentants de la communauté scientifique, et notamment la Ligue européenne des bibliothèques de recherche (Liber), prennent position¹ dans la consultation en cours au niveau européen sur ces questions.

À l'heure où la représentation des savoirs prend des nouvelles formes, l'accès à de vastes corpus de textes et de données devient une nécessité fonctionnelle.

clairvoyante d'un marché porteur, ont su bâtir une stratégie de conquête de parts d'un marché aux caractéristiques peu communes, voire exceptionnelles. Non substituable, chaque article, si l'on dispose de droits d'exclusivité, devient un monopole. Cruciale tant pour le chercheur que pour son institution, la publication ne satisfait pas seulement un besoin fonctionnel de diffusion des savoirs, elle devient un besoin vital. Plus qu'ailleurs, son prix est plutôt déterminé par la disponibilité à payer que par le coût de production. Un article est souvent le seul « produit fini » d'un programme de recherche. C'est par la (les) publication(s) en résultant qu'un programme est évalué. Quel est le coût consolidé (salaire, infrastructures, matériel, frais) d'un programme ? La fourchette

de moins en moins justifiables par le financement d'une conversion industrielle ou de gains de performance. Un chercheur, publiant les résultats de recherches financées sur des deniers publics obtenus dans l'exercice de ses fonctions, est-il fondé à céder les droits patrimoniaux sur le produit qui en résulte ? Légalement, oui ; légitimement, c'est discutable. Le monde de la recherche est de plus en plus réservé sur ce point et les mouvements en faveur de l'*open access* se multiplient. Faut-il diaboliser pour autant les éditeurs ? Certainement pas, l'ensemble des acteurs (financeurs de la recherche, auteurs, éditeurs, intermédiaires et bibliothécaires) sont coresponsables de la situation actuelle : le monde académique a davantage suivi que devancé ces chan-

Copyright, exception pour la recherche et l'enseignement ou simple extension du droit de lire par d'autres moyens, ces sujets ne peuvent laisser indifférents. Dès à présent, chers auteurs, lisez les contrats qui vous sont soumis, amendez-les le cas échéant, ou alors votre servitude sera volontaire et consciente. Relisons Diderot, le droit d'auteur a été conçu comme une exception au principe de libre commerce des œuvres et des idées pour protéger les créateurs. Progressivement, l'exception – à savoir la propriété, la restriction de circulation – est devenue la règle, y compris quand il n'y a pas d'auteur à rémunérer. Au point qu'à présent quand on réclame la libre circulation, on revendique une exception. Drôle de renversement.

JÉRÔME KALFON
Directeur de l'Abes

[1] www.libereurope.eu/news/liber-responds-to-eu-copyright-review

Documentation numérique et réseaux documentaires

L'arrivée, puis l'essor massif de la documentation numérique, n'aura pas été sans effet sur la reconfiguration des réseaux documentaires. D'hier à aujourd'hui...

La documentation dans l'enseignement supérieur et la recherche en France est marquée traditionnellement par une forte dispersion. Les causes en sont des cloisonnements entre secteurs : dans l'enseignement supérieur, entre universités et grandes écoles ; au sein même des universités, entre la bibliothèque universitaire (BU) et les autres bibliothèques et centres documentaires (d'institut, de département, de laboratoire...) ; entre universités et organismes de recherche. Cette dispersion institutionnelle clive les publics étudiants et impacte des profils d'étude et de carrière, tandis que d'autres publics de chercheurs négocient leurs parcours entre institutions avec une dextérité plus ou moins grande.

DE L'INFORMATISATION AU NUMÉRIQUE

Dans les années 1980, l'informatisation croissante de la documentation reproduisait ces clivages. La seule initiative transversale était alors le Catalogue collectif national des publications en série. Plusieurs réseaux de catalogage se sont créés au lieu du « Pancatalogue » souhaité par la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST)¹ : trois au sein des BU (Sibil, BN-Opale, OCLC-AUROC, sans compter les bibliothèques « hors réseau »), tandis que des bibliothèques de recherche en sciences humaines créaient le Catalogue collectif des ouvrages (CCO). Deux réseaux de prêt entre bibliothèques se développaient : Peb, devenu SuPeb, et l'Inist. De même, un réseau disciplinaire était en construction, les Cadist, à côté d'autres réseaux de la recherche (réseaux thématiques en sciences humaines, réseau national des bibliothèques de mathématiques).

Ce paysage s'est profondément modifié à la fin des années 1990. Les BU ont constitué un seul réseau national avec le Sudoc, déployé à marche forcée entre 2000 et 2002. Le réseau Abes a ensuite intégré de grands établissements, les écoles françaises à l'étranger, les IUFM (aujourd'hui Espé), de grandes écoles ou des réseaux d'écoles, ainsi que des organismes de recherche (Inist, Inria) et quelques musées. L'Association des utilisateurs du réseau de l'Abes (Aura), créée en 2001, a suivi la même évolution avant de fusionner en 2012 avec l'ADBUI, qui se dotait d'une commission Signalement et système d'information.

La documentation numérique a apporté un bouleversement plus profond, car elle a marqué, simultanément, un changement à la fois dans les méthodes de travail des bibliothécaires et documentalistes (ou gestionnaires de l'information), mais aussi, plus fondamentalement, dans les pratiques des usagers et, en conséquence, sur les relations entre ces gestionnaires et les usagers.

LA MUTUALISATION DE LA DOCUMENTATION NUMÉRIQUE

Dès le début, à la fois parce que les éditeurs voulaient organiser un nouveau marché et parce que les bibliothécaires avaient avantage à se regrouper plutôt qu'à négocier seuls, la nécessité de coopérer s'est imposée. La documentation en ligne dans notre secteur a touché en premier lieu les revues, dans un couplage entre l'imprimé et l'électronique qui a maintenu au début les clivages entre universités et organismes de recherche. Des clivages toutefois brouillés en raison des abonnements des unités mixtes de recherche, émergeant à la fois sur des budgets d'universités et d'organismes. Mais, au sein de l'université, il a fallu considérer les abonnements aux périodiques de façon globale, les coûts et les droits variant en fonction du portefeuille d'abonnement de l'établissement. De même, au sein des organismes de recherche, la coordination entre les services IST à l'échelon central et les laboratoires ou les départements thématiques devenait une nécessité.

Le consortium Couperin, créé en 1999 par quatre universités, a rapidement réuni presque toutes les universités, puis nombre de grandes écoles, et a permis de franchir une étape supplémentaire en élargissant le périmètre hors ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) à des établissements ou réseaux des ministères en charge de l'agriculture, de l'économie, de la défense, etc. Un groupement d'intérêt public universités-organismes de recherche avait été envisagé en 2004, mais avait échoué sur des questions de gouvernance. Certains organismes de recherche ont adhéré à Couperin, tandis que le CNRS et l'Inserm, sans adhérer à l'époque, participaient dès 2005 aux plus importants groupements d'achats, portés par l'Abes. Dès 2007, des contacts étaient pris avec

[1] Créée en 1982, la DBMIST était alors la direction ministérielle en charge notamment des BU. Elle a été supprimée en 1989, la tutelle des BU étant ensuite assurée de 1989 à 2006 par la Sous-direction des bibliothèques.

la Bibliothèque nationale de France (BNF) en vue d'une coopération dans les négociations. Ce long travail en commun est venu à bout de nombre d'incompréhensions et a conduit Couperin à s'élargir dans un nouveau cadre de gouvernance sanctionné par l'adoption, en avril 2013, de nouveaux statuts permettant d'accueillir le CNRS, l'Inserm et la BNF. L'élargissement de Couperin a été rendu possible grâce à l'action de l'État en faveur de la structuration de l'information scientifique et technique au plan national, d'abord avec un comité de pilotage Conférence des présidents d'université (CPU)-Conférence des grandes écoles (CGE)-organismes de recherche, puis par la mise en place d'une très grande infrastructure de recherche, la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), et, enfin, par le programme Istex dans le cadre des Investissements d'avenir.

DES DISPOSITIFS ET PROGRAMMES STRUCTURANTS

Le dispositif de coordination des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'est la BSN a favorisé l'avancement d'une réflexion partagée et les progrès d'une culture commune à travers la mise en place de huit, puis neuf groupes de travail sur tous les aspects de la documentation numérique, de la production à la diffusion et à la conservation, et l'adoption d'une feuille de route 2012-2015 dans le cadre de la Stratégie nationale de recherche et d'innovation, portée par le MESR. La confiance entre partenaires s'est renforcée et la représentation des universités dans les groupes de travail s'est récemment améliorée. BSN n'est pas simplement une coordination entre professionnels de l'IST et bibliothécaires, mais aussi avec les chercheurs. Elle a notamment contribué à faire aboutir le dossier des licences nationales, à définir la position française sur les archives ouvertes, à améliorer la gouvernance de Hal et de Persée, qui sont maintenant des unités mixtes de service. Une autre infrastructure de recherche, dédiée aux collections matérielles, Collex, devrait être constituée dans le même esprit, en s'appuyant notamment sur les Cadist, mais aussi sur les fonds scientifiques uniques des organismes de recherche. BSN associe par ailleurs le ministère de la Culture et la BNF dans plusieurs de ses groupes, les deux ministères se coordonnant plus largement dans le cadre de la commission Bibliothèques numériques.

Parallèlement, les professionnels de l'IST des organismes de recherche ont renforcé leurs relations de travail et leur association Eprist, d'abord informelle, s'est structurée. Le dialogue entre associations professionnelles en est facilité, au premier plan avec l'ADBU, dont les nouveaux statuts fixent notamment pour objet « d'offrir un espace de dialogue, de mutualisation, de veille et d'échange sur



Sheaker/Pixabay (Public Domain CCO)

➔ Dresser une cartographie des réseaux documentaires faciliterait le repérage de leurs champs de compétences et de leurs interfaces.

les bonnes pratiques, les évolutions et l'organisation nationale et internationale de l'information scientifique et technique ».

Le projet Istex dans ses deux volets (l'acquisition et la mise à disposition de toute la communauté universitaire et de recherche de ressources électroniques en licence nationale ; la mise en place d'une plateforme d'accès à ces ressources permettant une recherche intelligente et la fouille de textes) est hautement symbolique des relations nouvelles entre les acteurs. Ce projet, financé à hauteur de 60 M€ sur trois ans dans le cadre des initiatives d'excellence, a fait l'objet d'une convention entre le Commissariat général à l'investissement (CGI), le MESR et le CNRS, qui en est le porteur institutionnel. Istex est piloté par un comité exécutif composé de l'Abes, de Couperin, de l'université de Lorraine, agissant pour le compte de la CPU, et de l'Inist-CNRS, qui œuvrent ensemble dans un partage des rôles clair.

Ces différents dispositifs favorisent l'interconnexion des réseaux et des projets structurants communs sans prétendre unifier l'ensemble des initiatives autour d'un centre ou exclure d'autres projets dans le champ de chaque acteur. Ainsi, dans l'esprit de BSN, le CNRS vient de publier son propre schéma d'orientation stratégique de l'IST. Une cartographie de ces réseaux, de leurs champs de compétences et de leurs interfaces, des nœuds structurants, éclairerait le paysage pour les profanes et contribuerait à tracer des perspectives pour Horizon 2020.

PIERRE CARBONE

Inspecteur général des bibliothèques
pierre.carbone@education.gouv.fr

De la nécessaire rénovation du réseau des Cadist

L'évolution de l'environnement documentaire impose de « revisiter » les missions des Cadist¹, mais cette rénovation ne trouvera son sens plein qu'au sein d'un cadre de mutualisation plus large.

La nécessité de faire évoluer les missions des Cadist, créés à partir des années 1980 dans le contexte d'un rattrapage national en matière de documentation de recherche, et dont le réseau ne s'est jamais solidement structuré, a été plusieurs fois soulignée, notamment par leurs directeurs². Un problème majeur réside dans le décalage croissant entre les usages des chercheurs (qui privilégient désormais l'accès aux documents en ligne) et leurs missions centrées sur les acquisitions « papier » : littérature grise et périodiques étrangers en particulier. Or, ce sont précisément ces documents qui ont vu leur accès transformé le plus vite par la révolution numérique, et sur lesquels porte aujourd'hui l'effort de l'État, notamment dans le cadre de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN)³, plateforme de coopération pour l'accès à la littérature scientifique numérique inscrite dès 2008 dans la *Feuille de route française* des très grandes infrastructures de recherche⁴.

D'UN RÉSEAU INSUFFISAMMENT STRUCTURÉ ...

Les Cadist n'en font pas moins face à de nouveaux besoins touchant leurs collections physiques, qui continuent de croître dans de nombreuses disciplines (l'imprimé restant d'ailleurs majoritaire en Lettres Sciences humaines et sociales ou Droit), mais aussi de se diversifier, souvent par les dons que leur qualité de bibliothèque de référence attire : images, films, documents sonores, archives scientifiques, c'est un champ d'une richesse infinie, qui nécessite des moyens (humains, financiers, mais aussi matériels) pour être mis à disposition des chercheurs et valorisés scientifiquement.

Parallèlement, des organismes de recherche, passant au tout électronique, s'interrogent sur le devenir de leurs fonds « papier », tandis qu'ailleurs, des pôles documentaires de dimension internationale se développent, à partir d'une mutualisation de collections (INHA, Bulac, projet du GED Condorcet). Dans cet écosystème documentaire en mutation, un équilibre nouveau, imposé par des contraintes très fortes – pas uniquement budgétaires –, est donc à trouver entre les ressources matérielles et électroniques, pour arriver à un développement

durable et maîtrisé de la documentation recherche, sur tous supports.

C'est en considérant ces enjeux, et l'urgence grandissante de redéfinir leurs missions, qu'a été créé à l'automne 2013 un groupe de travail propre aux Cadist, animé par la Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire (MISTRD) et associant également l'Inspection générale des bibliothèques. À l'issue de ses réunions, un consensus a émergé sur une réorientation de leurs missions visant à :

- acquérir et collecter des documents sur tous supports, chers ou rares, voire introuvables ailleurs (*unica*), dont ceux en langues étrangères, ou « de niche ». L'obligation d'achat de périodiques imprimés tomberait pour les publications existant aussi sous forme numérique acquises et accessibles de façon pérenne en France ;
- faire progresser les actions mutualisées disciplinaires ou transverses : la conservation partagée en priorité, mais aussi la valorisation, la coordination d'acquisitions, le signalement (indexation fine, exploitation du web de données), l'optimisation du prêt entre bibliothèques (en lien avec BSN 8) ;
- mettre en œuvre des services en direction des chercheurs reposant sur une capitalisation de leur expertise.

Sur le plan financier, un équilibre serait bien sûr à trouver entre le développement des collections et la mise en œuvre de services, par exemple *via* des appels à projet pluriannuels, sur le modèle allemand⁵.

... À UNE INFRASTRUCTURE RAISONNÉE

Cette réflexion trouvait également sa place dans le cadre plus large de la *Stratégie nationale française pour les infrastructures de recherche 2012-2020*⁶, où s'inscrit pour la première fois en tant que telle la notion d'infrastructures documentaires, qui ont pour cible de « répondre aux besoins des chercheurs et enseignants-chercheurs en portant l'offre d'information scientifique à un niveau d'excellence mondiale », d'« améliorer la visibilité de la recherche française » et de « consolider des collections documentaires uniques et attractives à l'international ». Outre la BSN, qui apparaissait déjà dans la *Feuille de route* citée plus haut, le nouveau document stra-

[1] Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique : ils alimentent des fonds de recherche, disponibles *in situ* et par le prêt entre bibliothèques, dans 33 disciplines en LSHS, droit-éco-gestion, et STM.

[2] François Cavalier, « Des Cadist pour quoi faire ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 2013. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-01-0078-017>

[3] www.bibliothequescientifique numerique.fr

[4] www.roadmaptgi.fr/Documents/roadmap_complete_2_decembre_mcs_mc.pdf

[5] C'est le nouveau mode de soutien des bibliothèques spécialisées par la Fondation allemande de la recherche (DFG).

[6] www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid70554/strategie-nationale-infrastructures-de-recherche-2012-2020.html

tégique présente désormais une seconde infrastructure, **CollEx**, qui se veut son complément nécessaire. Sous son nom complet (Collections d'excellence - Réseau des bibliothèques), on voit réaffirmé que « *certaines grands fonds documentaires, de réputation internationale, n'en constituent pas moins des équipements majeurs pour un grand nombre de chercheurs* ». Signe des temps, outre-Manche, l'association des bibliothèques de recherche RLUK a mis à son programme stratégique 2011-2014 les « *unique and distinctive collections* ».

Comme pour la BSN, l'objectif général fixé à CollEx de « *coordonner une politique patrimoniale sur le territoire* » répond au besoin d'articuler, sur cette problématique, l'échelon local (politiques de site) et l'échelon national, en rassemblant les détenteurs de *collections d'excellence* et en mutualisant leurs actions, tout en se mettant mieux à l'écoute des chercheurs dont ces fonds constituent le matériau de travail : infrastructure *raisonnée*, CollEx serait ainsi pilotée par un comité de pilotage stratégique et scientifique élargi, composé d'acteurs de l'information scientifique et technique et de la recherche, au premier rang desquels les Alliances⁷. Le besoin est grand, en effet, de mener en synergie les actions que la mutualisation renforce : que ce soit le développement des collections au plus près des besoins des chercheurs et leur valorisation scientifique ; l'amélioration de leur accessibilité par un signalement national plus fin ; le renforcement de la numérisation coordonnée des fonds patrimoniaux et l'optimisation de l'accès aux documents sous droit ;

ou encore l'accélération attendue des plans de conservation partagée. En offrant des services toujours meilleurs aux chercheurs, et en se donnant une plus grande visibilité internationale, l'attractivité de nos bibliothèques ne s'en trouvera que renforcée.

Ces premières pistes esquissées nécessitent désormais une phase de validation et un prolongement de la réflexion, impliquant un grand nombre d'acteurs. Les premières actions pressenties seraient, d'une part, d'identifier les « collections d'excellence » dont les critères seraient à définir en commun

[7] Les Alliances, au nombre de cinq, ont vocation à améliorer la coordination entre les acteurs d'un même champ de recherche (CNRS, universités, organismes). Elles ont pour objectifs d'accroître la performance, la visibilité, le rayonnement international et de valoriser la recherche française.

En offrant des services toujours meilleurs aux chercheurs, l'attractivité de nos bibliothèques ne s'en trouvera que renforcée.

(un label *CollEx* pourrait être créé) et d'établir une cartographie documentaire nationale fine ; et, d'autre part, d'accélérer les plans de conservation partagée, avec l'appui de nos opérateurs que sont le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) – dont les missions renforcées dans ce domaine désignent comme un acteur essentiel de CollEx –, l'Abes, qui développe sa collaboration avec celui-ci, mais aussi le réseau des Cadist aux missions enfin rénovées.

VÉRONIQUE DE KOK
MISTRD
veronique.de-kok@recherche.gouv.fr

● ● ● PCPP : DEMANDEZ LE GUIDE !

La Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) a récemment mis en ligne un guide méthodologique pour le montage de plans de conservation partagée des périodiques (PCPP), réalisé par le groupe de travail sur la conservation partagée de la Fill, la commission de conservation partagée des périodiques et la Réserve centrale de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

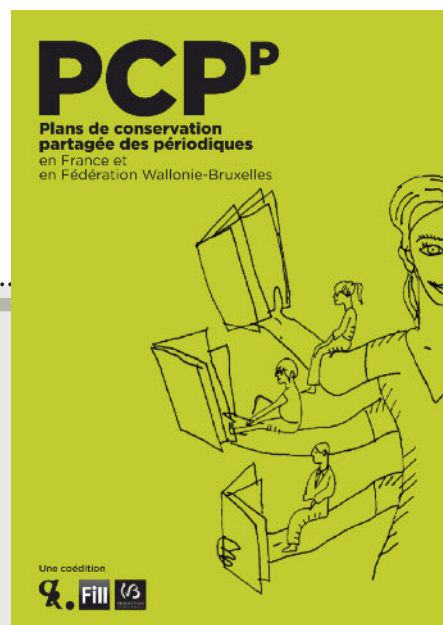
À partir des expériences conjointes menées en France et en Belgique francophone, il donne des repères historiques et des indications utiles pour mettre en œuvre et gérer un PCPP, mais aussi des astuces pour faire fonctionner ces plans dans la durée.

Depuis 2010, la Fill (dans le cadre d'une convention triennale reconduite en 2013) est partenaire de l'Abes pour la mise en œuvre et le développement des PCPP à l'échelon régional afin notamment de faciliter l'in-

teropérabilité entre les outils (Sudoc-Ps, Périscope et Colodus).

Plans de conservation partagée des périodiques en France et en Wallonie-Bruxelles, coédité par le CRLL Nord-Pas de Calais, la Fill et le service Lecture publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, décembre 2013.

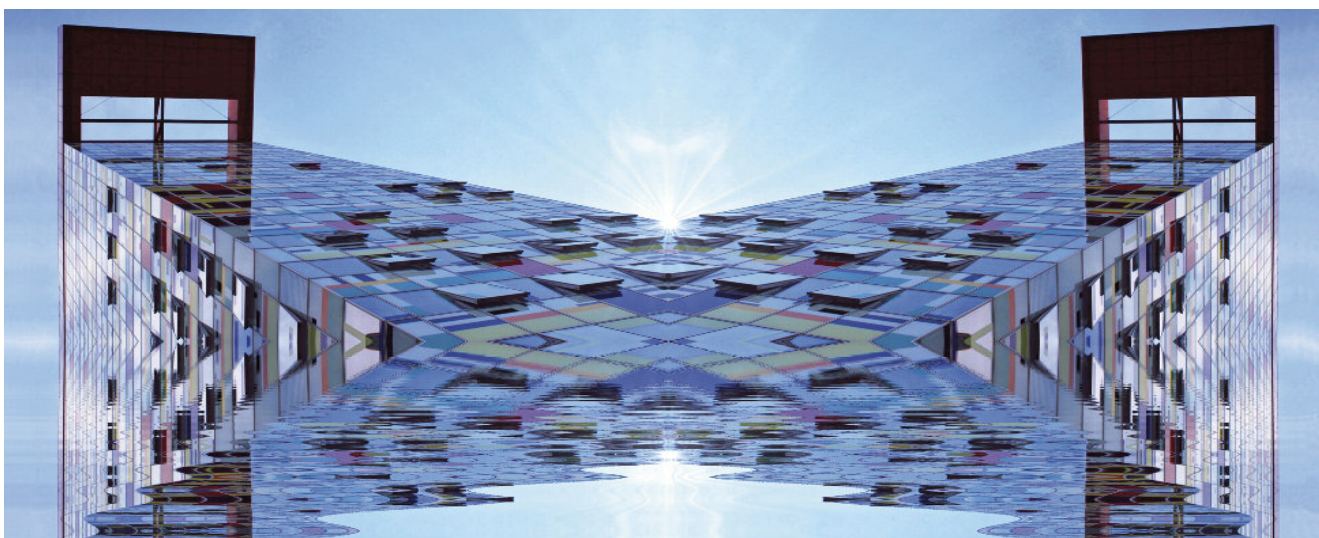
www.fill.fr/fr/pcpp_pcpj



La place des réseaux de l'Abes à l'heure du décroissement

Nombreux, très nombreux, sont ceux qui, depuis longtemps, regrettent les incohérences provoquées par le cloisonnement des réseaux de l'IST en France. Mais depuis quand existent-elles ? Et pourquoi n'y a-t-on pas porté remède plus tôt ? Probablement parce qu'à l'époque, pas totalement révolue, de la documentation papier, ces incohérences n'en étaient pas, ou pas vraiment.

Cocoparisienne/Pixabay (Public Domain CC0)



Étalées sur ces 15 dernières années, ces transformations ont été progressives, fonctionnant davantage par addition que par substitution et accentuant par là même les difficultés inhérentes à toute conduite du changement. La réorganisation du paysage de l'information scientifique et technique (IST) est désormais à l'œuvre, pour l'essentiel dans le cadre du programme de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN). Elle conduit à s'interroger sur le rôle et le positionnement de chacun des acteurs, dont l'Abes.

La BSN a très nettement fait progresser la coopération entre les acteurs de l'IST de l'enseignement supérieur et ceux de la recherche : meilleure coordination, partage des stratégies et des objectifs, coopération de plus en plus fonctionnelle ; participation à des projets communs permettant aux équipes d'échanger, de mieux se connaître, de s'acculturer. À l'heure de l'autonomie des établissements, la coopération ne se décrète pas, elle se construit chaque jour. De nouvelles tâches et fonctions émergent, d'autres pratiques tendent à disparaître.

L'Abes est née à une époque où la documentation électronique en était à ses premiers balbutiements, les articles scientifiques au format numérique encore confidentiels. Mais déjà surgissait le besoin de cohérence dans la gestion des métadonnées. Sudoc, Catalogue collectif national des publications en série (CCNPS), Prêt entre bibliothèques (Peb) puis Theses.fr,

Calames, acquisition de ressources électroniques, normalisation, l'Agence a su porter avec succès un nombre croissant de missions qui lui ont été confiées par l'État. Devenue une référence, elle bénéficie de la part de ses utilisateurs, et au-delà, d'un solide socle de confiance. Autant de missions, autant de réseaux qui se sont constitués autour de ses projets et de ses applications. Liés à chaque application, mais fortement imbriqués, les divers réseaux adhèrent et défendent une identité forte, constituée au fil des années.

MÉCANISMES DE PRISE DE DÉCISION

Les mécanismes de prise de décision ont aussi évolué au fil du temps. En tant qu'opérateur de l'État, l'Abes doit rendre des comptes à une tutelle qui, longtemps, lui a dicté sa conduite. L'autonomie des établissements, la délégation de missions à l'Agence et une certaine évolution des mentalités ont infléchi cette ligne de conduite. La voix du réseau s'est exprimée à travers une association d'utilisateurs qui a su mieux se faire entendre. La complexification de ses activités, l'augmentation du nombre de tâches, les fortes évolutions en cours l'ont également amenée à s'entourer d'un conseil scientifique. Autant d'instances au travers desquelles les acteurs du réseau ont été invités à prendre une part croissante dans le choix des orientations, la définition des besoins ou spécifications, voire dans les décisions stratégiques.

INFLUENCE DES MÉTHODES INFORMATIQUES SUR LES RELATIONS AVEC LES UTILISATEURS

L'exemple de Calames illustre le cas de décisions techniques et opérationnelles où le réseau a pris une part déterminante. Mais il ne s'agit pas simplement d'une volonté d'associer celui-ci pour la beauté du geste. Il est apparu en effet que, en termes de développement informatique, impliquer le(s) demandeur(s) au fur et à mesure des évolutions en cours permet une meilleure réactivité et conduit à des résultats bien plus conformes aux attentes que les méthodes traditionnelles. Ces dernières, basées sur la rédaction de spécifications puis la livraison d'un résultat « clé en main » peuvent générer des dysfonctionnements. Entre le lancement d'un projet et son aboutissement, l'état de l'art peut avoir évolué à un tel point que le produit livré risque de s'avérer obsolète avant même son implémentation. L'adoption de méthodes itératives, inspirées de la méthode agile où l'équipe est bien plus importante que les outils, modifie les circuits de décision et, en l'espèce, implique bien plus fortement le réseau à chaque étape du développement.

ACQUISITION DE RESSOURCES ÉLECTRONIQUES ET PORTAGE DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Pour l'acquisition des ressources numériques, l'Abes remplit un rôle d'opérateur administratif et financier. À ce titre, elle est amenée à intervenir dans les négociations contractuelles. Mais c'est à Couperin – qui réunit désormais le CNRS, l'essentiel des organismes de recherche ainsi que la Bibliothèque nationale de France (BNF) – que revient le choix des ressources et la négociation commerciale. Là aussi, il n'est pas possible de marquer une ligne étanche entre les différentes fonctions, mais, pour l'essentiel, à Couperin la décision et à l'Abes sa mise en œuvre.

Un pas de plus dans l'imbrication des fonctions est franchi dans le cadre d'Istex. À Couperin, le choix des ressources ; à l'Abes, les négociations. Grâce au hub de métadonnées et à sa base de connaissances, l'Abes procède, en amont, à la vérification des contenus et, en aval, à celle des livraisons. Elle a en charge le site « Licences nationales », assume le rôle d'intermédiaire entre les éditeurs et les utilisateurs de l'enseignement supérieur (communication des IP) ainsi que pour les accès en lecture publique et gère le serveur intermédiaire d'identification (reverse proxy). Au CNRS incombe la mission de pilotage et, *via* l'Inist en relation avec l'université de Lorraine et pour le compte de la Conférence des présidents d'universités (CPU), la mise en place de la plateforme qui proposera des services innovants en termes de fouille de texte et de représentation des connaissances. Le schéma peut apparaître complexe, il tire en fait le meilleur parti des complémentarités entre acteurs.

VERS UNE ARTICULATION NATIONALE DES INTERVENTIONS DE QUELQUES MAJORS INTERNATIONAUX

Le signalement insatisfaisant des ressources électroniques par les SIGB traditionnels oblige à penser la gestion des ressources à une autre échelle. Les systèmes de nouvelle génération combinent de façon très imbriquée logiciels de gestion et administration de bases de connaissances.

La richesse de ces bases alimentées en flux réguliers à partir de sources multiples, notamment à partir des données des éditeurs du monde entier, conduit, par construction, à un travail sur une échelle internationale. Elle réduit de fait le nombre d'opérateurs à même d'assurer l'ensemble des fonctions attendues par les bibliothèques. Le rôle de l'Abes s'inscrit ici, encore plus que par le passé, dans un réseau d'acteurs qui cherchent à devenir d'autant plus incontournables qu'il est apparu que ces systèmes sont également susceptibles de concurrencer des opérateurs comme l'Agence sur des fonctions de catalogage partagé.

Comment bénéficier de ces services tout en évitant de tomber dans une totale dépendance vis-à-vis d'un seul opérateur ? Certains pays ont choisi de se fonder dans des réseaux internationaux, mais la plupart cherchent à combiner le rôle d'une diversité d'acteurs dans un assemblage où, en conservant une logique nationale, on préserve la possibilité de choisir l'organisation de services pour peser sur les modèles économiques de diffusion des connaissances.

Pour répondre aux questions que se posent conjointement les établissements et l'Abes et faire les choix les plus pertinents, un ensemble d'acteurs se trouve réuni : établissements pilotes, groupe de travail sur le catalogage, consultation de l'ADBU qui, à travers sa commission « Signalement et système d'information », a pris le relais de l'ancienne association des utilisateurs de l'Abes, comité de pilotage où nombre d'instances sont représentées, conseil scientifique. Les décisions prises *in fine* par le conseil d'administration seront le fruit d'une large concertation. Ici, l'Abes est amenée à ne plus se concevoir uniquement comme un opérateur de l'État mais, en tant que porteur de projets de mutualisation, comme un catalyseur des initiatives des établissements.

Un des domaines stratégiques pour la conduite du changement est la formation initiale et continue des personnels. L'Abes, centrée sur la formation « métier », a un rôle clé à jouer, en coordination avec les autres acteurs.

LE RÔLE DE L'ABES DANS LES RÉSEAUX DE CONSERVATION PARTAGÉE

Les projets menés par l'Abes en matière de ressources électroniques, et les développements en cours en ce qui concerne le hub de métadonnées, ne sont pas

sans incidence sur la gestion des collections physiques. Ainsi les acquisitions massives d'archives de revues en licence nationale, accessibles à tous sur le territoire français, que ce soit dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou à partir d'une bibliothèque publique, conduisent à penser autrement la conservation des exemplaires papier. L'Abes a développé PÉRISCOPE, outil qui facilite la visualisation des collections inscrites dans des plans de conservation partagée. Celui-ci est amené à évoluer à partir des propositions du réseau, de façon à pouvoir réutiliser un maximum de métadonnées nécessaires à l'établissement de ces plans. L'Agence s'inscrit ainsi dans un rôle de complémentarité avec les acteurs de l'ingénierie des plans de conservation partagée, organisés sur des bases géographiques ou disciplinaires et, prochainement, avec le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) dont la mission de coordination au niveau national a été récemment réaffirmée.

COOPÉRATION AVEC LES ÉDITEURS

Le projet Bacon (pour **B**ase de **c**onnaissances **n**ationale) illustre les évolutions des métiers. Du catalogage, on passe à une fonction d'acquisition de métadonnées. Ce projet, centré sur les ressources (notamment les bouquets de périodiques) peu ou mal exposées dans les outils de découverte commerciaux, vise à améliorer la visibilité de la production éditoriale française au sein des systèmes d'information des bibliothèques en France et dans le monde. Passée l'étape du prototype, il conviendra de définir les modes de coopération avec les éditeurs pour les aider à fournir des données de qualité. La BNF s'inscrit elle aussi dans ces perspectives, notamment pour les e-books. S'impose ainsi une indispensable organisation de la complémentarité entre les deux agences bibliographiques françaises.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une perspective de coopération internationale des acteurs publics, axée sur l'ouverture des données et des métadonnées, qui devrait réduire les risques de dépendance. De tels projets n'auraient pas pu émerger sans une étroite coopération avec d'autres consortiums européens, notamment le JISC.

Les acquisitions en licence nationale, l'accompagnement des processus de négociation sont autant d'éléments de soutien dans la période actuelle de transition vers l'*open access*. La collaboration internationale permet à l'Abes de jouer un rôle dans les stratégies d'accès ouverts aux résultats de la recherche, que ce soit en termes de données ou de publications. Ces actions ne peuvent se concevoir qu'en coopération avec les structures des organismes de recherche en général, et celles du CNRS en particulier, notamment l'Inist, mais aussi le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD), Open Edition, Hal, Persée.

INTERACTION AVEC LES AGENCES DE MUTUALISATION DES UNIVERSITÉS

C'est l'évidence, mais il faut la marquer, le développement des applications liées aux thèses (Step, Star, Theses.fr) ont exigé une coopération étroite avec les établissements pris individuellement et, bien sûr, avec l'Agence de mutualisation des universités et établissements (Amue) et le consortium Cocktail qui développent leurs applications de gestion. L'Abes a été récemment invitée à rejoindre la commission « Systèmes d'information » de la CPU. Il apparaît clairement que l'ensemble des acteurs se trouve impliqué dans des problématiques communes dont le point nodal est le partage de référentiels. Dans cette perspective, l'expérience des professionnels de la documentation en termes de gestion des alignements entre référentiels peut s'avérer fort utile. La promotion d'Idref s'inscrit dans cette perspective.

Pour renforcer la cohérence nationale, pour peser au niveau international et contribuer à renforcer le poids de l'Europe dans les décisions, dans l'adoption de normes et standards, dans le choix de modèles d'organisation conformes à la culture et à la société européennes, le travail en réseau doit dépasser le strict cadre de l'IST. Les perspectives de coopération entre les réseaux de l'IST et ceux de la sphère « Culture » se multiplient. Longtemps parallèles, les réseaux tendent à rechercher des points de convergence. Il faut contribuer à rendre le Catalogue collectif de France plus fonctionnel, plus visible et offrant de meilleurs services. Une réflexion est en cours sur le partage d'outils de catalogage des manuscrits avec la BNF mais aussi, pourquoi pas, avec le monde des Archives. La coopération avec les éditeurs et les intermédiaires de la chaîne du livre ne peut être conçue séparément.

L'inscription de l'Abes dans les réseaux est un sujet foisonnant. Elle est et demeure une tête de réseau, un point de référence. Mais, dans le même temps, elle doit s'inscrire dans un tissu de plus en plus étendu. Certaines de ses actions ne seront réalisées qu'avec le financement des établissements participants. Devenue aussi agence de mutualisation, elle est amenée à faire évoluer les modèles de prise de décisions. Une part de celles-ci devra émaner directement du réseau à travers des modes de consultation qui restent encore à construire.

Si le rôle des acteurs au sein des réseaux varie d'un projet à l'autre, l'Abes n'en respecte pas moins le principe de spécialité qui a présidé à sa création : assurer des services, en matière d'IST, que chaque établissement ne pourrait conduire individuellement avec la même efficacité. Et pour cela, l'Abes devra continuer d'assumer aussi un rôle d'opérateur stratège.

JÉRÔME KALFON
Directeur de l'Abes
kalfon@abes.fr

Mieux partager les connaissances

Orientations stratégiques du CNRS

Le CNRS s'est doté, en novembre 2013, d'un schéma d'orientation stratégique de l'information scientifique et technique (IST)¹. À cette occasion, *Arabesques* a interrogé Renaud Fabre, directeur de l'IST au CNRS (DIST-CNRS), sur ses objectifs et enjeux.

L'objectif du schéma d'orientation stratégique de l'IST est clairement annoncé dans son sous-titre « Mieux partager les connaissances ». Pourriez-vous nous rappeler les grandes lignes qui ont conduit à son élaboration ?

Si elle n'est pas un vain mot, l'économie du partage prend racine dans le partage des connaissances : or, mieux partager les connaissances, c'est d'abord mieux partager l'IST. L'accès ouvert aux résultats de la science est une aspiration de toute la communauté scientifique publique. C'est dans ce sens que se positionnent la France et l'Europe, alors que les grandes puissances scientifiques sont globalement acquises au principe d'un partage des résultats et des données de la recherche publique au profit de tous ses bénéficiaires. Dans toutes les démarches où cette ambition se construit, les moyens numériques sont un levier sans précédent pour annuler les obstacles économiques et techniques à la diffusion et à l'analyse des connaissances.

Toutefois, l'IST ne fait qu'entrer dans une ère de profondes transformations qui affectent aussi bien sa nature que son rapport à la science : l'exploration, la représentation, le partage des données et résultats de toutes les communautés scientifiques s'accélèrent et se transforment, tout comme les voies et supports de la publication et de la validation des résultats. Les offres de procédés ou d'outils nouveaux se multiplient.

Ce sont ces considérations qui ont conduit à construire une stratégie qui repose d'abord sur une réflexion commune de toutes les communautés de la science. Cette réflexion a été animée par la DIST du CNRS, en synergie étroite avec l'analyse, l'expertise, les ressources de l'Inist. Il va de soi que d'emblée ce projet est construit pour « partager les connaissances » entre communautés de chercheurs, donc en activant toutes les synergies possibles entre les organismes et les universités. Un mail dédié est ouvert, ainsi qu'un espace de travail interactif et un site ; « Mieux partager les connaissances » doit être une pratique, avant tout.

Comment se schéma s'articule-t-il avec la Bibliothèque scientifique numérique (BSN) et Istex ?

L'articulation est naturelle. À l'heure numérique, l'IST révèle et accélère puissamment le travail de la science. Par-delà les frontières des entités et institutions responsables de la recherche, elle est donc d'abord l'affaire de toutes les communautés de chercheurs. Aller vers une science publique ouverte à tous ses usagers et bénéficiaires est par ailleurs un choix national et européen jugé irréversible.

Ces constats fédérateurs sont notamment ceux qu'a retenus l'enseignement supérieur et la recherche. La stratégie IST tire

bénéfice d'une démarche nationale dans laquelle elle se situe et qui est déployée depuis plusieurs années selon trois directions fonctionnelles : avec la BSN, pour fournir un accompagnement stratégique et technique coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; avec Couperin, pour offrir un groupement et une négociation commune des attentes et projets documentaires de toutes les universités et organismes ; avec l'Abes, pour maîtriser l'évaluation et l'achat public global.

Avec cette ossature, partager les ressources et projets valorisant l'IST au bénéfice de tous les chercheurs nécessite de faire aboutir, en aval, une démarche nationale commune. Celle-ci est amorcée : actuellement, les universités et organismes cherchent à définir ensemble les lignes de force d'une vision commune pour aller vers une ingénierie des connaissances partagée, mise au service de toutes les communautés de la science, dans le respect des spécificités de chacune.

La stratégie initiée par le CNRS vise donc tout naturellement à partager l'IST en aval de la BSN. C'est dans



© Délégation PMA

➔ Renaud Fabre, directeur de l'IST au CNRS.

[1] www.cnrs.fr/dist/docs/131119-orientation.pdf

ce contexte que le CNRS assume la mission de pilotage du projet Istex, qui a la finalité ambitieuse de fournir une plateforme de services numériques publics, ouverte aux questionnements de toutes les communautés de chercheurs, à partir d'une archive globale de la science. Les contenus générés par les utilisateurs et les services à valeur ajoutée qui les permettent doivent faire l'objet d'une propriété publique éminente : les attentes des fondateurs d'Istex et de l'État sont précisément de créer ce régime. Doit-il être assimilable à celui des « infrastructures essentielles » ? Une consultation juridique en cours, proposée par le CNRS aux acteurs du Comité exécutif d'Istex, devrait apporter les clarifications requises pour avancer dans l'intérêt des chercheurs.

L'accès à l'information y occupe une place significative et doit faire l'objet d'un plan d'actions partagées, intitulé « Se documenter ». Comment les universités, et plus précisément leurs services communs de documentation (SCD), seront-elles associées à cette réflexion ?

L'interdépendance des communautés de chercheurs universitaires et d'organismes a trouvé des solutions concrètes et fortes avec la BSN, avec Couperin, avec le rôle renforcé de l'Abes. L'IST est à la recherche de solutions partagées et innovantes pour les publications comme pour les données, mais aussi pour les plateformes : trouvons-les ensemble. Un colloque national s'est tenu à Meudon les 18 et 19 mars derniers sur le thème « Innovation et gouvernance de l'IST ». Tous les acteurs y ont été conviés.

Quels sont d'après vous les domaines d'activité (ou de production d'outils) pour lesquels une coopération entre les centres de documentation liés à la recherche et les SCD gagnerait à être renforcée ?

Tous les domaines, sans exception, sont à mon avis concernés.

Ce schéma évoque aussi largement la nécessité d'éclaircir certains points relatifs au contexte juridique de l'IST numérique et à l'édition scientifique publique. Quelles seraient les démarches prioritaires à mener en ce sens et auprès de quels interlocuteurs ?

À l'heure numérique, la mise à jour des règles, éthiques et juridiques, encadrant le travail de l'IST et de sa valorisation au bénéfice de tous les utilisateurs est une nécessité que ressentent toutes les communautés de recherche. Dans le même temps, un défi est lancé à l'ingénierie des connaissances, avec la course-poursuite engagée entre la croissance du volume des données et la qualité de leur interprétation.

Or dans le temps où ces avancées se dessinent, il y a encore trop d'obstacles internes à de vastes champs disciplinaires pour qu'une diffusion transparente et efficace des résultats de la science soit assurée : dans

tous ces cas, un défi essentiel est de venir à bout de modèles d'affaire d'un autre âge, couplés à une concentration verticale et horizontale de l'IST, dont les projets doivent être clarifiés et débarrassés de visées confiscatoires. Le besoin d'une référence commune pour l'exploration et l'analyse publique des corpus scientifiques devient évident et pressant.

Prendre du recul et anticiper ensemble les changements d'éthique, mais d'abord d'épistémologie, est un besoin que ressentent toutes les communautés de chercheurs et des autres personnels de la recherche publique. Il y a, en effet, parallèlement à tous ces défis, le net besoin d'une réflexion stratégique commune, pour concevoir une mise à niveau des compétences et des qualifications de tous ordres permettant d'entrer de plain-pied dans les démarches d'IST les plus innovantes. Une réflexion construite sur l'édition scientifique publique est en cours à l'Académie des sciences : le CNRS y participe et, comme tous les acteurs de la recherche, attend avec intérêt ses pistes et ses conclusions. Un colloque à Strasbourg, en avril, permettra également de confronter les pratiques sur le thème de « l'édition scientifique publique en Europe ».

Pour les communautés de recherche, le but ultime est de pouvoir répondre aux grandes questions associées aux pratiques actuelles du laboratoire : droit d'usage et de réutilisation des données, droit des contenus générés par les utilisateurs au terme des explorations et simulations sur les bases numériques, droit des personnes et de l'identité au regard des résultats partagés, numériques ou non. Ces questions sont par ailleurs planétaires : un cahier des charges se constitue actuellement sur l'ensemble de celles-ci en vue de consultations juridiques internationales, débouchant elles-mêmes sur des hot-lines de conseil. Les visées opérationnelles correspondantes sont simples : il s'agit de bâtir ensemble des cahiers des charges partagés pour de vastes consultations internationales.

Enfin, vous pointez la nécessité d'élaborer une charte d'éthique qui mettrait à contribution les pratiques existantes tant au niveau national qu'international. Quels seraient les enjeux d'une telle charte ?

Les enjeux, multiples et fondamentaux, viennent d'être évoqués : toutes les communautés de chercheurs les rencontrent à un moment ou à un autre. Ne réinventons pas ce qui est déjà avancé : plusieurs Alliances (Allistène notamment), mais aussi l'Inra, ont construit des modèles. Le Comité d'éthique du CNRS, dont vous connaissez l'investissement dans l'action nationale d'*open access*, est très impliqué sur ces sujets et le travail concerne toutes les communautés des dix instituts du CNRS.

Propos recueillis par Béatrice Pedot

Huma-Num, les humanités numériques en réseau

Huma-Num, très grande infrastructure de recherche (TGIR), vise à faciliter le tournant numérique de la recherche en sciences humaines et sociales. Stéphane Pouyllau, son directeur technique, revient ici sur les raisons de sa mise en place et ses enjeux...

Depuis 20 ans, la recherche en sciences humaines et sociales (SHS) s'est progressivement tournée vers l'édition, la production et l'utilisation des documents et des données numériques. Au-delà de la création et de l'utilisation de bases de données bibliographiques, pratiques anciennes dans les SHS, les chercheurs sont aujourd'hui pleinement entrés dans « le monde numérique », décrit en 2008 par Gérard Berry lors de sa leçon inaugurale de la Chaire d'Innovation technologique Liliane Bettencourt au Collège de France¹.

Le monde de la recherche en SHS devient lui aussi numérique, cela touche autant les outils que les documents et données utilisés par les enseignants-chercheurs dans leurs travaux de recherche. Le web a favorisé dans un premier temps la diffusion des métadonnées, puis des documents numériques eux-mêmes, jusqu'à devenir depuis le début des années 2000, l'un des principaux cadres du développement d'outils de traitement de ces documents. Les SHS ne sont pas restées à l'écart de ce mouvement. En effet, leurs disciplines ont – à des rythmes différents – bousculé et fait évoluer leurs méthodes afin de pouvoir utiliser les documents et les données au travers du web. Ces évolutions, nécessaires à l'heure où certains supports de données devenaient exclusivement numériques (photographies, enregistrements audio/visuels), ont aussi largement modifié les métiers et les façons de « faire de la recherche » dans les laboratoires. En effet, au moment où les SHS découvraient aussi la recherche par projets, les pratiques de collecte, de structuration et de documentation des données ont changé pour devenir de plus en plus collectives. À l'heure du web sémantique et du partage d'ontologies et de thésaurus, la fabrication de métadonnées s'envisage désormais de façon « collaborative » et concertée au travers des communautés scientifiques et *via* le web. Dans certaines disciplines, comme l'histoire des sciences, la participation « d'amateurs » à la documentation de corpus de données numériques partagées en ligne a été proposée. Mais au-delà, ce sont aussi les pratiques liées à l'édition scientifique, à la diffusion des corpus et à leur conservation que le numérique et le web sont venus modifier. Il est possible aujourd'hui de

collecter des données, de les documenter, de les classer, de les éditer, de les relier à d'autres données, en se servant de plusieurs outils de traitement ou d'édition n'utilisant comme support que les technologies du web.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT...

Ces évolutions profondes ont provoqué une période d'interrogation méthodologique et professionnelle et une phase d'adaptation nécessaire aux acteurs (chercheurs, professionnels de l'IST, informaticiens) afin de s'habituer aux pratiques nouvelles. C'est ce moment que nous vivons et qui prend la forme d'un mouvement d'échanges et d'examen collectif des méthodes et pratiques dans les SHS que l'on nomme parfois « humanités numériques ». Comment assister les chercheurs et les équipes dans cette évolution rapide où les savoir-faire s'hybrident et où le recours à l'utilisation d'outils web nécessite tout de même de savoir préparer ses données ? Comment partager les outils, ou des parties d'outils ? Comment bien les choisir sans hypothéquer l'intégrité de ses données en s'interdisant du coup des réutilisations futures ?

À ces questions, le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur a proposé la mise en place d'une très grande infrastructure de recherche portée par le CNRS, Aix-Marseille Université et l'établissement du Campus Condorcet. Huma-Num, née de la fusion du TGE Adonis et de l'infrastructure de recherche Corpus, propose une organisation originale qui repose sur la mise en œuvre d'un dispositif humain impliquant les communautés scientifiques elles-mêmes et un ensemble de services technologiques (stockage, archivage, exposition et enrichissement de données, par exemple Isidore²) à l'échelle nationale et européenne (infrastructures Dariah et Clarin).

... EN CONCERTATION AVEC LES COMMUNAUTÉS CONCERNÉES

La principale mission de la TGIR Huma-Num est d'intervenir, par l'intermédiaire de consortiums scientifiques³ regroupant des acteurs des communautés scientifiques, sur la production de corpus de données et documents de la recherche⁴ et de mettre en place un dispositif technologique per-

[1] www.college-de-france.fr/site/gerard-berry/inaugural-lecture-2008-01-17-18h00.htm

[2] www.rechercheisidore.fr

[3] www.huma-num.fr/service/consortium, voir aussi encadré p. 15.

[4] Cela inclut aussi les archives scientifiques des laboratoires et programmes de recherche.



➤ Exemple de changements épistémologiques induits par les humanités numériques : une organisation archivistique par l'analyse et la visualisation de réseaux de documents. Archives de la Société des Nations (ONU Genève).

mettant leur traitement, leur conservation, leur accès, en favorisant leur interopérabilité dans une perspective européenne. À cette mission principale s'ajoute une mission de prospective sur l'évolution des besoins documentaires et technologiques et des activités de recherche et de développement visant à améliorer ce dispositif technologique (particulièrement en liaison avec le domaine de l'information scientifique et technique). Dans le cadre de cette mission, Huma-Num prospecte dans le domaine stratégique de l'utilisation/réutilisation des données de la recherche, dans et pour les publications scientifiques, en favorisant des interactions avec les acteurs actifs dans ce domaine (plateformes d'éditions électroniques, archives ouvertes en particulier, en France et au niveau européen). Huma-Num propose en outre – et c'est là sans doute l'un des aspects les plus importants dans ce type d'infrastructure – des guides de pratiques technologiques à destination des chercheurs. Ces guides, qui sont nourris à la fois par les interactions au sein des consortiums, mais aussi entre les consortiums et avec nos partenaires internationaux, offrent une base d'information pour les projets de recherche qui ont à documenter, traiter, diffuser et archiver des données numériques. Ainsi, il ne s'agit pas d'offrir un « guichet » où des ingénieurs et chercheurs pourraient donner des conseils et apporter une « bonne parole technologique », mais plutôt de créer les conditions d'une concertation collective dans et avec les communautés en reliant leurs préoccupations à des solutions adaptées à l'état de l'art international (web sémantique, conservation des données, etc.).

DES CONSORTIUMS DISCIPLINAIRES LABELLISÉS

La concertation collective est assurée par les relations de la TGIR Huma-Num avec neuf consortiums disciplinaires, mais aussi avec les Maisons des

sciences de l'Homme, les laboratoires et équipes de recherche. Cette concertation permet d'identifier et de guider la mise en œuvre d'outils et services qui ont sens à être déployés et mutualisés au niveau national, voire le cas échéant au niveau européen. La TGIR s'appuie sur l'activité de consortiums disciplinaires ou multidisciplinaires, qu'elle labellise et finance pour faire évoluer son dispositif technologique. Ce mode de fonctionnement, croisé avec une veille technologique importante et une implication dans le domaine de l'IST, offre les conditions pour anticiper les évolutions du monde numérique dans le contexte SHS.

Ainsi les consortiums ont vocation :

- à mutualiser outils et méthodes relatifs à la constitution de corpus numériques pour la recherche en SHS (corpus de données dit « qualitatif »). Ils fédèrent les initiatives, aident à la mise en commun des sources primaires ou secondaires et facilitent leur diffusion par une sensibilisation à l'indispensable éditorialisation et mise en contexte de leurs métadonnées. À ce stade, Huma-Num encourage l'utilisation d'outils communs avec le monde des bibliothèques ;
- à produire des guides de bonnes pratiques disciplinaires, en s'appuyant notamment sur les échanges qu'ils entretiennent avec les pratiques « métiers » des domaines de l'information scientifique et technique, de l'informatique et de l'édition électronique⁵. Huma-Num relie dans ce cas les propositions interdisciplinaires afin de préfigurer des outils communs ;
- à accroître la visibilité des différents projets dont ils sont porteurs en les inscrivant dans les initiatives internationales et européennes telles que, par exemple, Dariah-Eu⁶. Il s'agit ici principalement de construire une pratique commune d'utilisation de normes adaptées (scientifiques, communautaires, techniques) dans la constitution et la réutilisation des corpus.

En conclusion, Huma-Num se propose d'accompagner les changements de méthodes, d'outils et de pratiques, liés au numérique en fournissant les conditions d'une concertation collective permettant aux communautés scientifiques de progresser, à leurs rythmes, dans la définition et la maîtrise des techniques de traitement, d'enrichissement, de signalement et d'archivage des données numériques.

STÉPHANE POUYLLAU

Directeur technique d'Huma-Num
stephane.pouyllau@huma-num.fr



POUR EN SAVOIR PLUS

SITE DE HUMA-NUM :

www.huma-num.fr

CARNET D'HUMA-NUM :

<http://humanum.hypotheses.org>

[5] Dernière parution : Guide méthodologique : Les outils de conversion vers le format PDF (2) : Traitement de texte, dessins techniques, édition scientifique, janvier 2014, www.huma-num.fr/ressources/guides

[6] www.dariah.eu



● ● ● LES 9 CONSORTIUMS LABELLISÉS Huma-Num

Consortium Mémoires des archéologues et des sites archéologiques (Masa)

Il réunit des acteurs nationaux déjà rassemblés dans le réseau national des Maisons des sciences de l'Homme traitant d'archéologie et le Musée d'archéologie nationale. En vue de favoriser toute recherche nationale ou internationale, il propose la mise en place d'un accès unifié à des corpus numérisés avec des procédures et des outils documentaires et archivistiques communs.

Consortium Sources médiévales (Cosme)

Pluridisciplinaire, ce consortium s'appuie sur une communauté scientifique largement ouverte à toutes les disciplines, rassemblant archéologues, historiens, historiens de l'art, philosophes, linguistes, littéraires..., réunie autour d'une pratique commune : la recherche sur le passé médiéval par le biais des sources les plus diverses. Ces sources sont au cœur des préoccupations du consortium : projets d'édition ou de transcription, de reproduction numérique ou d'un répertoire les recensant.

Consortium Cartes et photographies pour les géographes

Son objectif est de rendre accessibles, consultables et mobilisables des données cartographiques et photographiques nombreuses et éparses en géographie, qui constituent des fonds de laboratoires de recherche, de bibliothèques remarquables ou des fonds de chercheurs, ressources en général sous-exploitées faute d'accès en ligne ou de documentation suffisante.

Consortium Archives des sciences sociales du politique (Archipolis)

Il a pour mission d'archiver les recherches engagées à l'interface des sciences sociales et portant sur les différentes composantes de l'objet politique – des plus spécifiques telles que les élections, les partis, les syndicats et autres organisations politiques, le métier politique, l'action publique, les institutions, la citoyenneté, mais aussi plus largement toutes formes collectives d'appartenances et de comportements mettant en jeu les rapports de pouvoir.

Consortium Archives des mondes contemporains

Il a pour objet la création d'un instrument de recherche collectif qui permette de répondre aux problèmes qui découlent de la nature même des archives de la période contemporaine (XIX^e-XX^e siècles), caractérisées tout à la fois par leur masse, l'hétérogénéité des supports

(du papier au microsillon en passant par la photographie ou les disquettes informatiques, cédéroms et supports vidéo anciens et récents), leur fragilité, la diversité de leur statut juridique (public ou privé) et la dispersion des lieux où elles sont conservées.

Consortium Cahier - Corpus d'auteurs pour les Humanités : informatisation, édition, recherche

Transversal et interdisciplinaire, il fédère les différentes initiatives existantes ou en projet en France dans les domaines des « corpus d'auteurs », qu'ils relèvent de la littérature, de la philosophie ou d'une thématique liée à une école ou à une pratique, afin d'apporter coordination, partage d'expériences et de favoriser l'accès aux données. Les corpus pris en compte dans ce consortium sont fortement associés à une activité éditoriale, qu'elle soit seulement numérique ou qu'elle ait un double support (sur papier et en ligne).

Consortium Corpus oraux et multimodaux (Ircom)

Il a vocation à fédérer les équipes, laboratoires, chercheurs et enseignants-chercheurs engagés dans la constitution de corpus oraux et multimodaux, afin de faire converger les pratiques et de les rendre conformes aux standards internationaux.

Consortium Corpus écrits

Il fédère les équipes et laboratoires, les chercheurs, enseignants-chercheurs, ou ingénieurs engagés dans la production de corpus numériques écrits, quels que soient la langue et l'alphabet considérés, afin d'accompagner le développement des corpus écrits, d'en faire converger les pratiques et les besoins, et de financer des actions répondant à ses missions.

Consortium Archives des ethnologues

Il répond aux questions spécifiques posées aux ethnologues devant la singularité de leurs corpus, l'importance théorique et patrimoniale de leurs travaux, la richesse et la diversité humaine qu'ils représentent. Il s'agit, dans un premier temps, d'assurer la conservation et la pérennisation des données collectées par les ethnologues sur le terrain ainsi que de tous documents pouvant aider à leur contextualisation. Dans un deuxième temps, son objectif est de mettre à disposition ces matériaux dans le respect de la propriété intellectuelle et des normes éthiques.

Source : www.huma-num.fr/service/consortium

Les réseaux sociaux scientifiques : visibilité et open access

Selon une enquête récente du CNRS¹, les chercheurs font un usage massif des réseaux sociaux qui sont intégrés au cœur de leurs pratiques professionnelles. Ces réseaux permettent une meilleure visibilité des travaux et démultiplient les possibilités d'identifier les ressources dont les scientifiques ont besoin pour poursuivre et étendre leur activité.

Les réseaux concernés sont majoritairement généralistes (Facebook, LinkedIn). Mais les réseaux sociaux scientifiques semblent connaître un fort engouement. Cela a suscité, ces derniers temps, un débat sur divers médias en ligne, notamment la liste de diffusion [accès ouvert]. C'était l'objet d'une récente table ronde organisée par le Corist, dont ce papier se fait l'écho². L'usage accru des réseaux sociaux scientifiques témoigne d'une quête de visibilité, mais révèle également un développement « spontané » et quelque peu anarchique de pratiques de dépôt en accès libre de la part des chercheurs. Ces pratiques questionnent les outils publics disponibles.

LES RAISONS DE L'USAGE CROISSANT DES RÉSEAUX SOCIAUX SCIENTIFIQUES

Research Gate, Academia.edu, etc. sont quelques-uns de ces réseaux sociaux scientifiques qui ont le vent en poupe. Numériquement, leur usage semble limité selon l'enquête évoquée ci-dessus, mais il est facile d'observer, dès qu'on y est inscrit, que le nombre d'utilisateurs va croissant.

Christophe Benech, chercheur en archéologie et utilisateur d'Academia.edu, fournit plusieurs explications à ce succès³. L'inscription à ces réseaux est très facile et ils offrent la possibilité d'importer aisément les travaux déjà disponibles sur internet ou d'en déposer de nouveaux. Surtout, ces réseaux permettent, sur la base de mots-clés déclarés par les chercheurs, la constitution de communautés thématiques où l'on repère aisément les nouvelles publications et les chercheurs travaillant sur des sujets proches. Des notifications quotidiennes permettent un suivi aisé de cette actualité et, aussi, de prendre connaissance du nombre et de l'origine géographique des consultations dont le profil du chercheur ou ses publications ont fait l'objet. Selon Christophe Benech, cet outil permet des rencontres scientifiques et l'identification de ressources inédites : il se révèle donc utile et précieux.

UN ACCÈS LIBRE AU RABAIS ET JURIDIQUEMENT FRAGILE

Nombre d'observateurs constatent toutefois que les pratiques des usagers et celles des responsables de ces services aboutissent à une qualité très

inégalement des métadonnées disponibles. En effet, les informations diffusées sont souvent hétérogènes et présentent des lacunes. Parfois seul le titre d'un document est fourni, les co-auteurs, la nature et le titre du support de publication ou l'année pouvant manquer. On peut regretter que les protocoles de saisie ne soient pas plus stricts et n'interdisent pas le dépôt d'un document dont les descripteurs ne sont pas correctement renseignés.

Pour optimiser la visibilité des documents déposés, certains auteurs optent pour des mots-clés très larges, étant ainsi assurés que leurs textes seront signalés à de nombreux autres usagers. Mais, comme l'observait Kumar Guha lors du débat, cette attitude opportuniste est en fait contreproductive. À la longue, ces pratiques génèrent du bruit et une saturation de l'information qui ne mettent pas en valeur l'originalité des recherches.

Alors que l'un des intérêts mis en avant par les promoteurs de ces plateformes est l'accès libre aux fichiers, en pratique on ne trouve parfois qu'un lien, et encore. Cela peut s'expliquer par les règles imposées par les éditeurs qui interdisent la réutilisation des fichiers. Mais inversement, cette règle est parfois enfreinte par certains auteurs et une campagne récente menée par Elsevier contre Academia.edu a mis en avant l'existence d'infractions au copyright... soulevant du reste des contestations de la part des tenants du libre accès qui y ont vu un abus des éditeurs commerciaux. On est donc en présence d'un libre accès souvent tronqué, au rabais et juridiquement fragile.

Certaines fonctionnalités soulèvent d'autres questions. Stéphane Pouyllau relève ainsi que l'obligation de s'inscrire pour bénéficier du service produit une privatisation de l'*open access*, d'autant plus discutable que les métadonnées et parfois mêmes les fichiers aspirés par ces plateformes le sont sans qu'une licence de réutilisation le permette et parfois sans que les sources/lieux de dépôt de ces documents ne soient mentionnés⁴.

LES ARCHIVES OUVERTES FACE AUX RÉSEAUX SOCIAUX SCIENTIFIQUES

L'engouement constaté pour les réseaux sociaux scientifiques semble se faire au détriment des outils

[1] Voir http://corist-shs.cnrs.fr/sites/default/files/evenements/brigitteperucca_reseauxsociaux.pdf

[2] Ce texte est une refonte d'un article publié sur mon blog *Rumor* le 21 novembre 2013, fournissant en lien de nombreuses références, <http://rumor.hypotheses.org/3390>

[3] Christian Benech, « Academia.edu : le réseau social scientifique préféré des SHS », *ArchéOrient-Le Blog* (Hypotheses.org), 12 avril 2013, <http://archeorient.hypotheses.org/792>

[4] Stéphane Pouyllau, « Le libre accès privatisé ? », *sp.Blog*, 30 octobre 2013, <http://blog.stephanepouyllau.org/709>

publics consacrés au libre accès, notamment Hal. Alors qu'une part mineure de la production scientifique française, au mieux 15 à 20 %, est disponible en archive ouverte, les pratiques des chercheurs apparaissent quelque peu contradictoires. Le manque de temps invoqué pour remplir Hal est un argument qui ne tient guère quand on voit la progression de l'usage des réseaux sociaux scientifiques. Une partie des chercheurs persiste à refuser Hal au nom d'un flicage possible de leur « production » scientifique par un *Big Brother* managérial visant le développement d'une évaluation individuelle quantitative. Mais n'est-il pas étonnant que certains – peut-être en fait parfois les mêmes ? – se précipitent pour offrir leurs données, les articles et leurs pratiques sociales numériques à des firmes sans visage... En effet, les géants du web investissent dans les réseaux scientifiques : Elsevier a acquis Mendeley, qui fonctionne aussi comme un réseau social scientifique en plus de son usage dans la gestion et la citation des références, tandis que Bill Gates et Facebook ont pris des parts dans Research Gate. Pourtant, ces entreprises n'offrent aucune garantie en termes de respect de la vie privée ou même de conservation de ces données. Dans ce contexte, les correspondants IST (Corist) qui s'investissent dans la promotion de Hal ont parfois l'impression de « prêcher dans un désert », comme le relève Françoise Gouzi, ingénieure référente pour l'IST en SHS à l'université de Toulouse II-Le Mirail⁵.

LES LIMITES DU DISPOSITIF D'OPEN ACCESS ET DE COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

Vincent Battesti, sur la liste [accès ouvert], proposait d'interpréter le succès d'Academia.edu, et plus largement des réseaux sociaux scientifiques, non seulement par leurs fonctionnalités de réseau social et d'*open access* par défaut, mais aussi par celle de page web personnelle par substitution⁶. Sous ce rapport, Hal n'offre qu'un service peu paramétrable et manquant de simplicité, tandis que les sites web des labos et les annuaires d'université ne sont généralement pas aisément accessibles aux chercheurs pour des mises à jour. Le développement fulgurant d'Hypothèses, le portail des carnets de recherche du Cléo, s'explique entre autres parce que ce service répond précisément à ce manque et que la plateforme constitue un vecteur efficace et personnalisé de communication scientifique, dont la communauté constitue un réseau social de fait. Une autre limite de l'accès libre aujourd'hui concerne les modalités de dépôt dans Hal qui doivent devenir plus ergonomiques et rapides. On pourrait imaginer un remplissage direct des métadonnées à partir des revues en ligne, des fichiers PDF, ou *via* des logiciels générant des citations, comme Zotero. Dans les sciences humaines et sociales, il convient



Pixelbay (Public Domain CC0)

Les réseaux sociaux scientifiques : une visibilité et un équilibre à consolider.

drait aussi de rendre Hal plus flexible pour des productions moins canoniques, et aujourd'hui exclues de Hal, comme les comptes rendus de lecture. Inutile, en revanche, de reprocher à Hal de ne pas être un réseau social en lui-même. Certes, on pourrait y ajouter des fonctionnalités soulignant mieux les liens entre les documents (par ex. une mise en exergue des liens DOI et autres citations). Mais Hal ne pourra jamais lutter à armes égales avec des plateformes dont l'intérêt majeur est la mise en relation des chercheurs par-delà les frontières, et ce n'est pas son objet.

L'usage croissant des réseaux sociaux scientifiques montre l'existence d'une demande de visibilité et un intérêt accru pour le dépôt des travaux en accès libre. Il montre aussi que les chercheurs français ne trouvent pas toujours adéquats les outils fournis par les institutions publiques. Certaines raisons sont techniques et pourraient être facilement levées. D'autres sont plus politiques : des garanties doivent être apportées quant au risque d'une évaluation quantitative individualisée. À ces conditions, on pourra plus facilement souligner les défauts de conception et les incertitudes qui entourent l'usage des données confiées à ces réseaux scientifiques et recommander des pratiques de prudence, fondées sur la complémentarité : l'*open access via* Hal, d'une part, et les réseaux sociaux scientifiques pour leur fonction de connexion, d'autre part. Aux professionnels de l'information scientifique et technique de porter ces messages vers les tutelles et vers les chercheurs !

ERIC VERDEIL

Géographe, CNRS, Environnement Ville Société, Lyon
eric.verdeil@normalesup.org

[5] Françoise Gouzi, « Réseaux sociaux académiques... Le débat ! », *Archives Ouvertes*, 29 novembre 2013, <http://openarchiv.hypotheses.org/1883>

[6] <https://groupes.renater.fr/sympa/arc/accesouvert/2013-11/msg00011.html>

L'information scientifique et technique (IST) doit faire face à des défis nationaux et internationaux que les réseaux existants ne peuvent ignorer. Décryptage par Christophe Péralès, président de l'ADBU.

L'IST est-elle soluble dans la LRU ?

Il semble que les défis auxquels est aujourd'hui confrontée l'IST soient au nombre de trois : l'inflation des publications scientifiques et son corolaire l'évaluation de la recherche ; l'évolution actuelle du web ; l'évolution du droit de l'information et de la propriété intellectuelle.

INFLATION DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES / ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

Ces deux questions sont intimement liées¹. La production de publications scientifiques connaît une véritable inflation depuis des décennies. Cependant la qualité est-elle systématiquement au rendez-vous ? Il y a probablement autant de bons articles qu'avant, voire – soyons optimistes – même un peu plus, mais, les chercheurs le disent eux-mêmes, ces articles d'intérêt sont noyés au milieu de productions plus médiocres ou délibérément redondantes, ou encore ce qui hier aurait donné lieu à un seul article consistant est saucissonné en plusieurs publications plus courtes et moins denses, etc. Cette inflation pose plusieurs questions : celle des débouchés du doctorat, tout d'abord, et il y a des réflexions en cours sur ce point. Nous produisons trop de doctorants par rapport au nombre de postes de chercheurs disponibles. Il faut donc multiplier les débouchés possibles à l'issue d'une thèse, ce qui implique de réfléchir à la professionnalisation des docteurs.

L'autre question posée par l'inflation des publications scientifiques est évidemment celle de la question de l'évaluation de la recherche. Ce n'est pas une question nouvelle : c'était déjà celle d'Eugene Garfield lorsqu'il a créé en 1958 l'*Institute for Scientific Information* (ISI) et le *Science Citation Index*. Ce système portait en lui-même sa propre déviance et la financiarisation du secteur de l'IST, qui exploite les caractéristiques très particulières de ce marché singulier, a fait le reste à partir des années 1970, entraînant l'inflation du coût des publications que nous connaissons et qui soulève à juste titre l'indignation. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'avant d'engendrer des problèmes d'accès à l'IST, le système actuel soulève la question de l'évaluation de la production scientifique. De ce point de vue, le web constitue une formidable opportunité de refondation de l'existant, à travers le mouvement de l'*open access* et à travers

les réflexions en cours sur des modèles alternatifs d'évaluation de la production scientifique (qu'ils soient quantitatifs, comme les *altmetrics*², ou qualitatifs, comme par exemple *Faculty of 1000*³). Si l'histoire ne détricote jamais ce qui a été fait, elle peut ou, pour parler sans hypostase, nous pouvons toujours le retricotter autrement. Le changement de paradigme introduit par le web ouvre cette voie.

ÉVOLUTION DU WEB

Le web, outil qui au départ reliait entre elles des machines, puis, avec la création du HTML, des documents, est aujourd'hui, avec le web de données et le formalisme RDF, en mesure de relier entre elles les unités d'information les plus discrètes qui soient. Or, parallèlement, le numérique a démultiplié la quantité d'informations brutes disponible : l'instrumentation scientifique produit dorénavant des myriades de données primaires, la numérisation des contenus analogiques augmente dans des proportions inconnues jusqu'alors le niveau de granularité possible de l'analyse, et le chercheur se retrouve ainsi face à des corpus considérables de données, de textes, de contenus à fouiller et à explorer. De même, dans le domaine de l'information secondaire, les possibilités ouvertes par le web de données sont immenses, on le voit bien avec les projets de l'Abes (Système de gestion de bibliothèque mutualisé, Bacon, Hub des métadonnées de la recherche). Ces perspectives impliquent d'ores et déjà de renforcer les collaborations entre chercheurs, informaticiens et professionnels de l'IST, dans une claire partition entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, là où aujourd'hui l'obsession très française des outils a tendance à brouiller les rôles de chacun.

ÉVOLUTION DU DROIT DE L'INFORMATION ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le champ de l'évolution du droit de l'information et de la propriété intellectuelle est probablement celui à investir le plus vigoureusement et le plus vite. On le voit avec l'arrêt rendu par la Cour de cassation en défaveur de l'Inist et du Centre français d'exploitation du droit de copie dans l'affaire Refdoc, les débats récents, au niveau européen, autour du *text and data mining* (TDM) ou, encore, à travers

[1] <http://blog.educpros.fr/christophe-perales/2014/02/14/un-train-peut-en-cacher-un-autre>

[2] <http://crln.acrl.org/content/73/10/596.full>

[3] <http://f1000.com>

la politique contractuelle qu'Elsevier tente d'imposer quant à l'exploration des données contenues dans les bases auxquelles il donne accès moyennant force finances. Le langage utilisé est symptomatique d'une dérive qu'il convient de combattre absolument : toute disposition permettant un usage libre d'un contenu ou d'une information est qualifiée d'exception au droit de la propriété intellectuelle. Or, il faut rappeler avec force que, pour ses concepteurs, c'est le droit de la propriété intellectuelle qui constituait une dérogation, bornée dans le temps, vis-à-vis du principe général de libre circulation des idées, des inventions, des opinions, impliquant notamment que les données brutes, faits et informations appartiennent au domaine public et sont de libre parcours. Tout comme il n'est pas inutile de pointer qu'il a fallu des circonstances historiques bien précises, et des caractéristiques bien singulières au marché de l'IST, pour qu'il devienne la source de profit que nous connaissons : une structure biface, une demande inélastique, l'externalisation auprès de la puissance publique de l'essentiel des coûts de production et, *last but not least*, la captation de tous les droits de propriété intellectuelle des producteurs de contenus. C'est ce qui a permis aux grands éditeurs scientifiques mondiaux de faire d'un marché de niche hyperspécialisé un centre de profits colossaux pour leurs actionnaires. Or, si **publier** est intimement lié au travail de recherche, **éditer** n'est pas, au moins dans le domaine des sciences, des techniques et de la médecine, une nécessité.

Où l'on revient au défi évoqué en ouverture : celui de l'économie des publications scientifiques et de l'évaluation de la recherche.

AGIR AU BON NIVEAU

Pour les acteurs de l'IST, les défis actuels sont donc clairs, la stratégie à adopter aussi. Reste à la mettre en œuvre tactiquement, sans trop s'écharper. Et l'une des questions tactiques parmi les plus récurrentes porte sur le niveau auquel il convient d'agir, qui conditionne largement la structuration à donner aux réseaux de l'IST. L'ADBU et Eprist (association des professionnels des organismes de recherche) ont travaillé ces derniers mois ensemble à un certain nombre de propositions en la matière. Matière où il faudra bien dépasser l'une des limites de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), à savoir sa difficulté – idéologique pourrait-on presque dire – à penser et mettre en œuvre tout ce qui ne peut relever du niveau d'un établissement, fût-il autonome, ou même d'une communauté d'universités ou d'établissements (Comue).

L'IST, par nature, en fait partie : comment trouver une réponse adaptée aux questions soulevées précédemment sans intervenir à un niveau au minimum national, voire européen, quand on a affaire à un

marché mondial des publications et à des multinationales de l'édition ? Le financement de la recherche est national et européen. Les pays qui ont opté pour une politique volontariste et efficace de l'*open access*, par exemple les États-Unis, l'ont fait au plus haut niveau fédéral. L'harmonisation du droit de la propriété intellectuelle est européenne.

On voit bien que la réflexion en cours à l'Abes autour de la refondation de la production bibliographique de son réseau explore, par nécessité et non par choix, des scénarios où le niveau local est désormais bien peu. On voit bien que l'achat pérenne en licences nationales de corpus entiers d'archives scientifiques, dans le cadre du projet Istex,

permet de peser davantage dans les négociations portant sur les abonnements courants aux revues académiques. On voit bien aussi la nécessité, pour la production imprimée, pour la conservation analogique ou numérique, pour la formation, de penser la restructuration des réseaux existants dans le cadre d'une carte nationale.

Que l'on ne se méprenne pas : pour que ces projets connaissent le succès, il est impératif qu'ils s'adosent à des réseaux fortement structurés, au plus près des besoins des usagers et des établissements, d'enseignement supérieur comme de recherche, sans prééminence d'aucun.

Mais il est non moins impératif, sans idéologie et de manière parfaitement pragmatique, de reconnaître que l'IST est aujourd'hui un domaine où les établissements seuls ne peuvent rien, les Comue très peu et que le niveau national, s'il adosse son action aux réseaux existants, est la plupart du temps le niveau minimal à partir duquel les évolutions nécessaires pourront commencer à voir le jour. Nous attendons une obligation nationale de dépôt en *open access* des publications de la recherche financée sur fonds publics ; nous attendons un lieu institutionnel de débat sur la question de l'évaluation de la recherche ; nous attendons la mise en place pour l'enseignement supérieur et la recherche d'une « exception » au droit d'auteur la plus large possible. Mais il ne faudrait pas trop attendre.

CHRISTOPHE PÉRALÈS

Président de l'ADBU
president@adbu.fr



Ownpics/Flickr (CC BY-NC 2.0)

La notion de biens communs est portée par des communautés de citoyens pour promouvoir une société fondée sur le partage. Une approche constructive et engagée...

Domaine public et communs de la connaissance : un enjeu pour les bibliothèques

L'effet contradictoire de l'accélération du rythme et du temps provoqué par l'internet a remis au goût du jour et dans la conscience collective la notion de « domaine public ». Ce terme est pour beaucoup associé à des œuvres anciennes, qui auraient été publiées par un auteur décédé depuis plus de 70 ans. Or une approche plus ouverte, telle que proposée par le réseau Communia¹ ou la Déclaration de Washington de 2012, nous permet de penser que l'immense majorité du savoir et de la culture est de *facto* dans le domaine public : les œuvres du passé, mais également les travaux qui ne dépendent pas du droit d'auteur ou de la propriété industrielle, les théorèmes, les découvertes, les travaux scientifiques, les données, les informations (en ce qu'elles sont distinctes des documents qui les portent). Ajoutons le « domaine public volontaire », c'est-à-dire les œuvres dont les auteurs veulent organiser le partage et la circulation avant même que ces travaux ne puissent ressortir du domaine public temporel. L'internet joue un rôle majeur pour favoriser cette approche en permettant aisément la mise à disposition de documents pour une reproduction et une diffusion ouverte par la simple apposition d'une licence (*Creative Commons* pour les œuvres de création, *General Public Licence* pour les logiciels libres ou encore licence liée au dépôt de publications scientifiques en accès libre...).

PRÉSERVER L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Ce monde de l'ouverture vient poser un contrepoint aux tentatives permanentes de réduire le domaine public. La courte histoire de la « propriété intellectuelle », qui veut rapprocher des droits portant sur des objets aussi différents que la description de molécules ayant des fonctions thérapeutiques, des emails, des modèles d'affaire, des musiques enregistrées ou écrites, des photographies ou du design industriel, peut se résumer à la marche forcée vers une réduction du domaine public. Cette notion fourre-tout de la propriété intellectuelle est née dans les années 1980. Son décollage découle de l'action politique des industries de la pharmacie, du logiciel et de l'en-

tertainment, bientôt rejointes par celles des biotechnologies, d'inscrire ces droits dans une logique commerciale dans le cadre de la création de l'Organisation mondiale du commerce. Les droits liés au travail intellectuel, qui étaient auparavant perclus de limitations et exceptions et visaient à un équilibre entre le retour économique dû aux auteurs et inventeurs et les intérêts globaux des sociétés, ont évolué vers des droits permanents et naturels qui s'étendent jusqu'au contrôle des activités privées (copie privée) ou collectives (éducation, recherche et bibliothèques). Le discours a changé et l'intérêt général s'est perdu en chemin. Les usagers de culture sont devenus des « pirates » et les professions consacrées au partage du savoir (éducation, bibliothèques, associations...) vivent sous la menace des plaintes et des dénonciations. Des pratiques auparavant considérées comme relevant de leur strict métier, destinées à éclairer les sociétés et à favoriser le partage et l'extension de la connaissance, sont devenues en quelques années des pratiques condamnables, sans cesse sous l'œil des avocats de propriétaires. Ce qui au final a engendré le besoin d'ouvrir les parapluies et conduit souvent ces organismes à aller plus loin encore que la loi et à surveiller les pratiques des usagers. C'est cette dynamique, contraire à la notion d'intérêt général, que le développement des communs de la connaissance veut mettre en question. Ce terme commence à être reconnu et représente une double dimension.

POUR UNE LIBRE CIRCULATION DES SAVOIRS

Il renvoie, d'une part, à des pratiques favorisant la libre circulation des œuvres et des innovations. Les auteurs ou inventeurs utilisent alors les moyens juridiques (les licences, les limitations et exceptions...) pour signaler que leurs travaux peuvent circuler et que leur objectif est le partage des savoirs pour construire des sociétés inclusives. Une telle démarche n'est pas forcément contradictoire avec l'existence d'un marché permettant la rémunération du travail intellectuel. La transformation globale du produit en

[1] Communia est un réseau thématique européen financé par le programme e-content+ de l'Union européenne. Il réunit un large éventail d'acteurs du « domaine public » de l'Europe des 27 et des organisations d'autres pays et continents : www.communia-project.eu

service provoquée par le numérique impose de réfléchir à de nouvelles méthodes pour rémunérer des œuvres de libre circulation. Les bibliothèques, de ce point de vue, ont été une avant-garde quand elles ont transformé la volonté des éditeurs d'instaurer un « droit de prêt » proportionnel aux usages en une « licence légale » qui organise un reversement à la chaîne éditoriale au moment de l'achat, indépendamment de la circulation. De telles propositions d'une « contribution créative » ou la démarche visant à payer les auteurs quand ils font des conférences ou, encore, la logique des bourses, résidence et prix divers vont dans ce sens. À ce titre, les chercheurs, dont le travail intellectuel est déjà rémunéré par leur université, font ici aussi figure de proue en plaçant les articles en accès libre. La recherche publique a plus à gagner à la circulation des savoirs, notamment dans le monde entier... mais, plus encore, chaque chercheur voit son nombre de citations, sa reconnaissance et les opportunités de tisser des relations avec d'autres laboratoires agrandies.

VERS UNE LOGIQUE DU PARTAGE

D'autre part, les communs de la connaissance font partie d'un mouvement plus global de réflexion sur l'avenir de nos sociétés. Une approche qui cherche à éviter la dichotomie trop facile entre le marché comme remède à tous les maux et l'étatisation comme seule voie possible. En réalité, quand on regarde l'histoire, ou les modes d'existence dans les sociétés en développement, on voit que les communs, les pratiques collectives, les volontés coopératives, la gestion, la maintenance et la défense des environnements et des libertés publiques qui leurs sont associées ont toujours été présentes. Malheureusement, ce qui est « en commun » n'a pas de « propriétaire » pour assurer sa promotion, son illustration. Les communs ont, au fil de l'histoire, été grignotés, souvent avec une grande violence, comme dans le Mouvement des enclosures en Angleterre à compter du XVII^e siècle ou, actuellement, la « pétro-violence » contre les communautés qui ont le malheur d'exister près de réserves de carburants fossiles. Il est intéressant pour les travailleurs intellectuels de voir que c'est le développement de leurs outils (l'internet, la numérisation, la publication sur le réseau...) qui a permis de lever le voile sur ce vol silencieux porté contre les formes communes d'organisation. Les recherches sur les communs, portées depuis les années 1970 par l'École de Bloomington et sanctionnées par l'attribution du Prix Nobel d'économie à Elinor Ostrom en 2009, étaient principalement centrées sur des communs matériels. Elles connaissent un véritable renouveau depuis que le numérique a promu à l'échelle du monde la logique du partage. Ajoutons que les ressources numériques sont additives : leur valeur collective et sociale dépend de l'ajout permanent au stock de savoir, ainsi que le montre le succès de Wiki-

● ● ● LE RÉSEAU FRANCOPHONE DES BIENS COMMUNS

La logique des communs n'est pas seulement une approche juridique sur le statut des ressources, mais également un mouvement, une dynamique, une autre conception de l'activité citoyenne. La façon dont des « communautés » (terme générique pour désigner des formes diverses d'organisation collective) vont prendre en charge, maintenir, développer, partager et essaimer des ressources n'est jamais figée d'avance, mais représente une dynamique.

Une notion en construction, qui remet en valeur l'auto-organisation, l'action collective, la gouvernance coopérative, ne peut se développer que par la mise en réseau d'expériences très diverses, par la discussion sur les pratiques en cours ici où là. C'est l'objectif du réseau francophone des biens

communs que de participer à ce partage des expériences et de les transformer en mobilisation et extension des communs.

Le premier acte a été l'organisation en octobre 2013 d'un « mois des communs », festival dans lequel plus de 200 initiatives portées de façon indépendante et auto-organisées se sont référées à une démarche commune. Un festival qui sera reconduit en 2015 (<http://villes.bienscommuns.org>). Les actions de promotion de la logique des communs ont lieu en permanence et l'objectif du réseau est de les mettre en synergie et de les porter à la connaissance de tous. Pour suivre l'activité de ce réseau, une liste de diffusion ouverte a été créée :

echanges@bienscommuns.org

HERVÉ LE CROSNIER

pédia. Promouvoir l'usage le plus large est donc dans l'intérêt même des producteurs de savoir.

COMMUNS ET BIBLIOTHÈQUES

Pour les professions des bibliothèques, les communs ne sont rien d'autre que la prolongation de leur activité traditionnelle : permettre l'accès en dehors du marché, mais également en dehors des règles de censure ou des discriminations liées au sexe, à l'origine ou aux compétences. En regardant la construction du savoir du point de vue du domaine public et des communs volontaires, on mesure mieux ce que la logique de la propriété et son extension continue fait subir aux savoirs et à la culture. Mais également aux usagers, qui voient limiter leurs droits sur des œuvres, quand ces droits portent avant tout sur l'extension et la transmission de la culture et des connaissances. La juste rétribution du travail intellectuel est nécessaire, mais elle peut passer par d'autres formes que l'extension sans fin de la propriété et ses effets néfastes, notamment dans un contexte mondialisé où la société de la connaissance doit être partagée au-delà des frontières et des différences de richesse.

HERVÉ LE CROSNIER

Enseignant-chercheur à l'université de Caen
Éditeur multimédia C&F éditions
herve.lecrosnier@unicaen.fr

(Pleins feux sur...)

La médiathèque de l'Institut français du Proche-Orient (Ifpo) a rejoint le réseau du Sudoc en 2013. Une de ses particularités est d'être déployée sur trois sites. Présentation et enjeux.

Une médiathèque multisite à *l'Institut français du Proche-Orient*

L'Ifpo fait partie du réseau des Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), dispositif placé depuis 2007, sous la double tutelle du ministère des Affaires étrangères et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Ce réseau est implanté dans 34 pays et accueille 19 unités de service de recherche (USR) du CNRS, dont 4 unités régionales.

DES DÉPARTEMENTS DE RECHERCHE PLURIDISCIPLINAIRES

En fusionnant en 2003 les structures françaises de recherche présentes au Proche-Orient, les fondateurs de l'Ifpo ont voulu prendre en compte trois nécessités : maintenir en France un niveau d'excellence dans la recherche sur le Moyen-Orient, développer des synergies transnationales et interdisciplinaires tout en renforçant le tissu de nos relations scientifiques et intellectuelles avec les pays de la région.

Dans chacune des disciplines des sciences humaines et sociales, de l'Antiquité jusqu'à nos jours, l'Institut est au service de la connaissance d'une région où il promeut la coopération avec les institutions académiques locales, en Syrie, au Liban, en Jordanie, en Palestine et en Irak.

L'Ifpo compte trois départements scientifiques : le département d'archéologie et d'histoire de l'Antiquité (DAHA), le département des études arabes, médiévales et modernes (DEAMM) et le département d'études contemporaines (DEC).

Dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire de l'Antiquité, le renforcement des connaissances répond à une demande croissante d'un grand public particulièrement ouvert à la connaissance d'une région centrale dans l'histoire de l'humanité, mais tout autant aux attentes des partenaires institutionnels locaux, directions générales des antiquités et des musées et universités



ifpo/flickr (CC BY-NC-SA 2.0)

➤ Fouilles de sauvetage à Beyrouth (Université libanaise/Ifpo).
La médiathèque compte parmi ses usagers les équipes travaillant sur des fouilles archéologiques.

notamment. Menés en étroite coopération avec les chercheurs libanais, syriens, jordaniens, palestiniens et irakiens, les programmes en cours, axés sur l'histoire de l'urbanisme, des échanges, de la maîtrise de l'eau et du fait religieux, comportent ainsi un important volet enseignement et formation destiné aux doctorants et aux jeunes chercheurs des pays d'accueil.

Les programmes du département des études arabes, médiévales et modernes s'inscrivent dans la tradition de disciplines académiques anciennes et éprouvées. Ils sont également guidés par l'idée qu'au Proche-Orient, les événements et les imaginaires politiques contemporains sont imprégnés de références au passé arabe et islamique, et qu'ils sont de ce fait indéchiffrables sans une connaissance approfondie de l'histoire

médiévale et moderne, du rapport fondateur à la langue arabe, idiome du Coran, des références à la littérature religieuse de l'époque classique (Coran, théologie, philosophie). Les chercheurs de l'Institut ont développé un savoir scientifique rigoureux sur l'archéologie et l'histoire de l'art du Proche-Orient à l'époque islamique (à partir du VII^e siècle), l'histoire urbaine et architecturale de la ville de Damas, l'histoire du Proche-Orient depuis la conquête arabe (VII^e siècle) jusqu'à la fin de l'empire ottoman (1918), la littérature arabe, classique et contemporaine, la linguistique, l'histoire de la pensée religieuse musulmane (« islamologie »), mais aussi chrétienne ou juive de langue arabe, la philosophie médiévale de langue arabe, l'histoire des sciences et des techniques dans le Proche-Orient d'époque

islamique et le patrimoine architectural. Les études contemporaines occupent bien sûr une place particulière, en développant des recherches en prise avec les réalités et les crises les plus actuelles de la région. Les programmes du département d'études contemporaines s'inscrivent dans l'ensemble du champ des sciences sociales, de la science politique à la géographie, en passant par l'histoire contemporaine, les relations internationales, l'anthropologie. Le droit et l'économie ont vocation à y occuper une place croissante. L'Observatoire urbain fédère les travaux sur la ville en coopération étroite avec universitaires et professionnels de l'urbanisme, dans les cinq pays couverts par l'Institut.

DES COLLECTIONS RÉPARTIES SUR TROIS SITES

La médiathèque de l'Ifpo comprend trois bibliothèques localisées à Amman, Beyrouth et Damas. Au total, plus de 140 000 ouvrages (40 % des ouvrages sont en langue arabe), 12 000 cartes, 800 titres de périodiques papiers, plusieurs centaines de périodiques électroniques puisque l'Institut a accès au portail d'information scientifique des unités CNRS en Sciences humaines et sociales¹, 50 000 photographies concernant l'archéologie et les sciences de l'Antiquité, les études arabes, médiévales et modernes et les études contemporaines sur le Proche-Orient ainsi que de nombreux DVD.

À Amman, la bibliothèque regroupe des collections pour l'archéologie, l'histoire de l'Antiquité, les études contemporaines, un fonds sur les études palestiniennes et un fonds sur l'Irak.

À Damas, la bibliothèque conserve les collections pour les études arabes médiévales et modernes qui se sont constituées depuis les années 1920. Elle détient aussi des collections sur le monde contemporain et environ 15 000 ouvrages en archéologie.

À Beyrouth, le fonds le plus significatif est celui de l'archéologie et de l'histoire de l'Antiquité. Ce fonds est certainement le plus exhaustif de toute la région. Il a commencé à être constitué dans les années 1940 et a été rejoint par un fonds spécialisé en études contemporaines dès les années 1970 axé principalement sur les études en urbanisme et le Liban contemporain.

À ce jour, environ 20 000 notices ont été chargées dans le Sudoc. Un travail important de rétroconversion est en cours pour les trois bibliothèques des sites de l'Ifpo.

LES PUBLICS DE LA MÉDIATHÈQUE

L'Ifpo est avant tout un centre de recherche : des postes de chercheurs confirmés y sont assignés, mais ils ne forment pas le seul public de la médiathèque. La bibliothèque fonctionne comme une bibliothèque publique et accueille tous les lecteurs intéressés par les domaines sur lesquels nous opérons. Nos usagers vont en moyenne du niveau master 1 à chercheur confirmé, mais la plus grande masse est surtout composée de doctorants. Nous recevons aussi des personnes venues de l'étranger pour effectuer des missions de recherche sur place ou des équipes travaillant sur des fouilles archéologiques. En 2011, plus de 50 chercheurs de nationalités différentes sont venus faire des recherches sur le site de Damas.

DES MISSIONS ÉLARGIES

La médiathèque de l'Ifpo assure toute les missions traditionnelles des bibliothèques : accueil des usagers ; acquisitions, signalement et communication des ressources documentaires ; adaptation à l'évolution des technologies, des pratiques et des demandes des usagers ; formation des utilisateurs et du personnel à l'emploi des technologies d'accès à l'information scientifique et technique.

Par ailleurs, nous nous attachons à développer les ressources documentaires numériques, à contribuer à leur production et favoriser leur usage plus particulièrement pour les documents iconographiques. Ainsi, nous numérisons et enrichissons les notices de notre fonds de photographies par des métadonnées produites par des spécialistes et le déposons sur MediHal². Dans le même esprit nous travaillons avec la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM) à Lyon sur un projet de mise en ligne de nos fonds de cartes.

Nous coopérons régulièrement avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs.

PHILIPPE VEZIE

Directeur de la médiathèque de l'Ifpo
pvezie@gmail.com

[1] <http://biblioshs.inist.fr>

[2] <http://medihal.archives-ouvertes.fr/IFPOIMAGES>



POUR EN SAVOIR PLUS

SITE DE LA MÉDIATHÈQUE DE L'IFPO
<http://mediatheque.ifpoorient.org>

DAMAS, UNE BIBLIOTHÈQUE DANS UN PAYS EN GUERRE

La direction de la médiathèque était initialement installée à Damas, mais, depuis la guerre en Syrie, elle s'est déplacée à Beyrouth. La bibliothèque de Damas est fermée depuis avril 2011. Nonobstant, nos collègues de la bibliothèque continuent en Syrie leurs activités professionnelles. Le matériel de travail a été installé chez eux. Ils disposent chacun d'une copie de l'ancien catalogue et continuent le travail de rétroconversion entre les coupures d'électricité, d'internet, les bombardements et les explosions. Nous réussissons à maintenir leur niveau de formation en faisant venir les collègues de Jordanie et de Syrie une fois par trimestre à Beyrouth, pendant trois ou quatre jours. À cette occasion, nous travaillons à l'harmonisation de nos pratiques professionnelles. La fermeture du site de Damas est une gêne ressentie gravement par tous les chercheurs



➔ **Mosaïques d'Apamée (Syrie).**
Une photo déposée par la médiathèque de l'Ifpo sur l'archive ouverte d'images scientifiques MédiHAL.

sur les périodes médiévale, moderne et contemporaine du Bilad al-Sham et plus particulièrement par les chercheurs syriens qui constituaient le public le plus important de cette bibliothèque.

Depuis la fermeture, nous n'avons plus accès aux collections. Cependant, nous continuons les acquisitions et les gérons à Beyrouth en espérant qu'un jour ces ouvrages retrouveront leur place à Damas.

Je remercie vivement mes collègues de Damas pour leur courage et leur volonté.

P. V.

Journées ABES 2014

Le pas de danse des 20 ans

Cette année, les Journées ABES 2014, qui auront lieu les 20 et 21 mai au Corum de Montpellier, seront placées sous le signe des 20 ans de la création de l'Agence.

S'il ne s'agit pas d'une autocélebration, cette date anniversaire est cependant importante : grâce à ce « coup d'œil dans le rétro », il s'agit de rappeler la belle réussite, tant humaine que professionnelle, que constitue l'aventure collective du Sudoc, modèle de réseau de catalogage partagé. Point de nostalgie cependant car c'est bien au cœur du présent de la profession que le programme de ces Journées a été conçu afin d'offrir à chacun une meilleure compréhension des projets en cours à l'Abes et une vision plus claire des changements à venir.

Prélude : modèles et tendances

C'est Lars G. Svensson de la Deutsche Nationalbibliothek (DNB) qui est invité à ouvrir le bal en interrogeant le devenir des modèles de données bibliographiques¹. Jérôme Kalfon, pour sa première année à la direction de l'Abes, entrera dans la danse en présentant la stratégie de l'Abes, en écho aux bouleversements à l'œuvre dans le royaume de l'information scientifique et technique (IST). Puis, Alain Abecassis, au nom du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, éclairera l'auditoire au sujet des projets structurants, comme notamment la Bibliothèque scientifique numérique et Istex.

Pas de trois : SGBM, Hub et Bacon

Afin de mieux interroger les convergences entre les trois grands projets portés par l'Abes que sont le système de gestion de bibliothèque mutualisé

(SGBM), le hub de métadonnées et la base de connaissance nationale (Bacon), Jean Bernon, Yann Nicolas et Benjamin Bober, maîtres d'œuvre de ce pas de trois, ont invité Maurits van der Graft, qui a accompagné les groupes de travail sur le SGBM et présentera un tableau de l'existant à partir des différentes études et interviews réalisés à l'échelle internationale, ainsi que Uwe Risch qui se fera le porte-parole d'un projet similaire porté par Hebis, le consortium des bibliothèques de l'État de Hesse, en Allemagne. En conclusion, un débat, co-animé par l'ADBU et Couperin et modéré par Christophe Péralès (sous réserve), ouvrira le dialogue avec l'auditoire.

Symphonies polyphoniques suivies de la finale

Le lendemain, outre la valse des « Actus de l'Abes » et le solo de Jean-Pierre Finance, président du conseil d'administration de l'Abes, des sessions parallèles viendront cadencer le programme de tutoriels et ateliers pratiques. Pour finir, le ballet Istex, mené par Carole Melzac et Benjamin Bober, présentera les différentes facettes de ce projet d'excellence en portant une attention particulière, tant technique que juridique, au sujet d'une étoile montante de l'IST, à savoir



le « *text et data mining* » dont plusieurs invités viendront vous entretenir.

Rappels

Avec l'appui de onze sponsors (OCLC, Ex-Libris, SirsiDynix, Springer, Proquest, Ebsco, Cengage, Brill, Cairn, Nature, RSC) qui ont répondu présent pour soutenir ces Journées des 20 ans (qu'ils en soient remerciés), tout est mis en œuvre pour qu'elles soient à la hauteur de vos attentes, qu'il s'agisse du programme comme des convivialités. Notre souhait : vous retrouver nombreux pour fêter l'événement car cette année, tout particulièrement, le cocktail des Journées offrira à chacun un bouquet de saveurs et d'ambiance festive. C'est promis, ça va swinguer !!!

CHRISTINE FLEURY

Chargée de l'organisation des Journées Abes
fleury@abes.fr

Retrouvez le programme complet des Journées Abes sur le site : www.abes.fr

[1] Voir son article : Lars G. Svensson, « Are Current Bibliographic Models Suitable for Integration with the Web ? », *Information Standards Quarterly*, hiver 2013, 25(4), www.niso.org/publications/isq/2013/v25n4/svensson

L'ABES A 20 ANS, ET ALORS ?

Créée en 1994, l'Abes célèbre donc sa vingtième année et le prochain numéro d'*Arabesques* y consacra son dossier. À cette occasion, le comité de rédaction souhaite ouvrir ses colonnes aux membres de ses réseaux et c'est pourquoi nous vous invitons à apporter vos témoignages sur votre (vos) parcours avec l'Agence. Une phrase ou quelques lignes (1 500 signes maximum), pour exprimer souvenirs, attentes ou regrets, qui seront publiées dans la revue et/ou en ligne. À vos claviers, on compte sur vous !

VOS CONTRIBUTIONS sont à adresser à Béatrice Pedot, chargée de la coordination éditoriale de la revue, avant le mercredi 30 avril : beatricepedot@wanadoo.fr

LICENCES NATIONALES : DE NOUVELLES RESSOURCES À DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE FRANÇAISE

Dans le cadre du projet Investissement d'avenir Istex, financé par le Commissariat général à l'investissement et l'Agence nationale de la recherche (projet ANR-10-IDEX-0004-02), quatre licences nationales ont été signées à la fin de l'année 2013.

Le premier contrat conclu avec l'éditeur néerlandais **Brill** propose des archives de 221 titres de périodiques, soit environ 135 000 articles publiés entre 1853 et 2012 en sciences humaines et sociales, droit international, droits de l'homme. Certains volumes de ces revues sont en cours de numérisation par le fournisseur ; l'ouverture des accès pour ces parties plus anciennes est prévue pour mai 2014. En plus de ces archives de périodiques, la licence nationale passée avec Brill inclut deux ressources spécialisées : le *New Pauly Online*, l'encyclopédie de référence en sciences de l'Antiquité, disponible dans sa version anglaise et allemande, ainsi que les recueils des cours de l'illustre Académie de droit international de La Haye.

L'accord signé avec la société savante britannique **RSC (Royal Society of Chemistry)** permet quant à lui l'accès à plus de 200 000 articles de revues publiés entre 1841 et 2010, principalement en chimie.

Une licence nationale a également été souscrite avec le célèbre groupe de presse britannique **Nature Publishing Group**, permettant l'ouverture de l'ensemble des archives de *Nature*, une revue hebdomadaire de référence pour la communauté scientifique, ainsi que des archives de sept autres titres spécialisés en immunologie, biologie, chimie, neurosciences, soit près de 400 000 articles au total, et ce pour une période allant de 1869 jusqu'à 2012 inclus.

Enfin, le contrat engagé avec l'un des plus gros éditeurs mondiaux de littérature scientifique, **Elsevier**, met à disposition de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche

près de 2 250 titres publiés entre 1823 et 2001, soit environ 5,7 millions d'articles couvrant l'ensemble des disciplines de recherche.

Ces contenus, ainsi que ceux acquis auparavant auprès des éditeurs Springer, Classiques Garnier numériques, Proquest (EEBO) et Gale Cengage (ECCO), seront tous intégrés à la plateforme Istex actuellement en cours de réalisation par l'Inist et dont la mise en œuvre est prévue pour fin 2015. En attendant son ouverture, les ressources restent accessibles *via* les plateformes des éditeurs concernés.

La déclaration des adresses IP des établissements souhaitant accéder à ces contenus doit se faire *via* l'application dédiée aux licences nationales : <http://acces.licencesnationales.fr>

→ **Précision** : Il faut distinguer les **licences nationales**, qui concernent les acquisitions d'archives en achat pérenne, des **groupements de commandes**, portés par l'Abes, qui permettent aux établissements membres de bénéficier d'un abonnement aux ressources courantes de l'éditeur sur une durée limitée.



POUR EN SAVOIR PLUS

Le site consacré aux licences nationales, tenu et mis à jour par l'Abes, donne par ailleurs accès à un grand nombre d'informations liées aux ressources acquises ou en cours de négociation : www.licencesnationales.fr

DÉPLOIEMENTS 2014

Les réseaux de l'ABES s'étoffent encore en 2014 : 4 nouveaux établissements rejoignent le réseau Sudoc et 7 autres le réseau Calames. Par ailleurs, 7 établissements ont rejoint le réseau Star, après une formation en novembre 2013.

RÉSEAU SUDOC

- École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée
- Fondation Calouste Gulbenkian (Paris)
- Lille métropole musée d'art moderne
- Sciences Po Lyon

RÉSEAU CALAMES

- Centre de recherche bretonne et celtique, Université de Bretagne occidentale
- Collège de France
- École pratique des hautes études
- Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, Université Paris Ouest
- Office universitaire de recherche socialiste
- SCD Université de Franche-Comté
- SCD Université de Nice

RÉSEAU STAR

- École centrale de Marseille
- École des Chartes (Paris)
- École des Mines d'Albi-Carmaux
- École nationale des travaux publics de l'État (Vaulx-en-Velin)
- Institut d'optique (Palaiseau)
- Université de Caen Basse-Normandie
- Université d'Angers



Le label Marianne décerné à la BU d'Albi

Ce label qui certifie la qualité des services aux usagers a été octroyé le 6 février dernier à la bibliothèque universitaire d'Albi. Il récompense l'engagement collectif des personnels pour questionner l'existant, répondre à l'évolution des attentes et mesurer la performance dans un souci d'amélioration continue des prestations. Concrètement, les critères de jugement sont l'accueil disponible et attentif, le traitement rapide des demandes (notamment des courriers et courriels), la prise en compte des suggestions et réclamations, l'aménagement constant de l'organisation...



La Bibliothèque universitaire d'Albi est le premier site de l'académie de Toulouse à recevoir ce label. Le SCD de l'université de Picardie l'avait déjà obtenu fin 2011 et d'autres, comme

le SCD de l'université Paris 8 ou celui de la Rochelle, entament la fin du processus de labellisation. Nous saurons prochainement s'ils seront également certifiés. Une belle manière de mettre en avant les efforts entrepris pour améliorer la qualité d'accueil des usagers dans les bibliothèques universitaires et une occasion de remise à plat des procédures suivies dans chaque établissement. Gageons que d'autres suivront.

Un calculateur français du domaine public

Fruit d'un partenariat entre le ministère de la Culture et l'Open Knowledge Fondation (OKF France), une version bêta d'un calculateur du domaine public a été inauguré le 17 février 2014.

L'application actuelle se limite aux œuvres textuelles mais rien n'exclut qu'elle puisse un jour être transposable à d'autres sections plus complexes en termes de gestion des droits comme le son ou l'image. La version bêta est encore perfectible. Le



Nick Stahlkocher/Wikimedia Commons (CC BY-SA 3.0)

blog de Romaine Lubrique¹ pointait dans les jours qui ont suivi son ouverture quelques erreurs (*Alcools* d'Apollinaire était mentionné comme ne faisant pas partie du domaine public). Ses concepteurs se sont d'ailleurs protégés contre des litiges éventuels en précisant dans les mentions légales que « *le démonstrateur ne se substitue pas aux lois et règlements en vigueur [...], les fonctionnalités ne [constituent] ni un conseil ou un avis juridique ni une quelconque forme de sollicitation* ». Quoiqu'il

en soit, ces bugs de démarrage, habituels dans une version test, ne doivent pas masquer tout l'intérêt offert par cet outil pour valoriser et encourager le partage des œuvres « élevées » dans le domaine public. [www.calculateurdomainepublic.fr](http://romainelubrique.org/calculateur-domaine-public)

en soit, ces bugs de démarrage, habituels dans une version test, ne doivent pas masquer tout l'intérêt offert par cet outil pour valoriser et encourager le partage des œuvres « élevées » dans le domaine public.

[1] <http://romainelubrique.org/calculateur-domaine-public>



star

Dépôt national des thèses électroniques

Signallement des thèses électroniques, archivage et recherche

L'ÂGE DE RAISON : STAR DÉPASSE WINIBW POUR LA PRODUCTION DE MÉTADONNÉES

Impulsée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et développée par l'Abes, l'application Star permet aux établissements passés au mode « dépôt électronique » de signaler et conserver leurs thèses en identifiant clairement la version de sou-

tenance. Lors de son lancement en 2006, Star avait pour ambition de moderniser le circuit du dépôt de la thèse de doctorat. Sept ans plus tard, c'est chose faite dans la plupart des établissements comme le prouve l'analyse statistique en ce début d'année: sur les 16 000 thèses signalées dans le Sudoc en 2013, plus de la moitié l'ont été *via* Star

2013 est donc la première année où Star supplante WinIBW pour la production de métadonnées de thèses de doctorat. Autrement dit, c'est la première fois que le nombre de thèses déposées sous forme électronique dépasse celui des thèses déposées sous forme papier, venant ainsi confirmer l'élan général que l'on a constaté depuis le lancement de l'application Star en 2006. Cette hausse du dépôt au format électronique témoigne de notre époque, tournée vers le numérique et vers un accès toujours plus grand à l'information scientifique et technique. Car au-delà de la visibilité accrue des thèses et de leur conservation pérenne, Star incite activement à la diffusion des savoirs tout en veillant au respect des droits de la propriété intellectuelle.

www.abes.fr/Theses/Les-applications/STAR

Congrès Ifla 2014 à Lyon, ça se précise !

Programmé du 16 au 22 août 2014, le thème général du 80^e congrès annuel de l'IFLA, « *Bibliothèques, citoyenneté, société : une confluence vers la connaissance* », se décline d'ores et déjà en une multitude de conférences.

Des conférences satellites

25 conférences sont prévues avant ou après le congrès, entre le 12 et le 25 août. Ces congrès satellites sont organisés par les sections de l'Ifla et abordent en une ou deux journées des questions très spécialisées de nos professions. Par exemple : « *Le Knowledge Management : un élément clé dans la gestion du changement* » (le 15 août au Musée gallo-romain de Lyon) ou « *Le Web de données en bibliothèque, du projet à la pratique* » (le 14 août à la Bibliothèque nationale de France).

Retrouvez le programme :

<http://conference.ifla.org/ifla80/satellite-meetings>

Un programme riche et varié

De nombreuses conférences se tiendront pendant le Congrès : plus de 40 appels à communications sont déjà publiés sur le site de l'Ifla. Le congrès sera en effet rythmé, après une première journée d'ouverture, par les sessions, qui débiteront dès le samedi 17 août après-midi. Là encore la diversité est de mise :

- « *Les services informatiques "dans les nuages" pour les bibliothèques : sûreté, sécurité et flexibilité* » ;
- « *Les bibliothèques administratives comme plateformes de connaissances pour un engagement citoyen* » ;
- « *Les bibliothécaires comme acteurs du changement : trouver, utiliser et organiser l'information en vue d'une évolution sociale* » ;
- « *Les bibliothèques dans le processus politique : bénéfiques et risques de la visibilité politique* » ;
- « *Articuler open access et développement des collections* »...

Une attention particulière est portée cette année à l'interprétation des conférences en français, pour que la langue ne soit pas une barrière pour les congressistes.

Une « avenue des posters »

Elle permettra de découvrir les activités, les projets et les innovations des bibliothèques du monde entier : les 18 et 19 août auront lieu les sessions de présentation des quelques 250 posters, autres opportunités de rencontrer des collègues représentant leur établissement et d'échanger de manière informelle.

Un salon professionnel international

Jusqu'au mercredi 20 août à midi, vous pourrez y rencontrer des exposants et des partenaires variés répartis sur 1 000 m². Les bibliothèques, associations et organismes français y seront également représentés !

Des rendez-vous incontournables

- La conférence inaugurale et les conférences quotidiennes, assurées par de prestigieux intervenants, sans oublier l'assemblée générale de l'Ifla.
- Des moments festifs viendront également ponctuer cette rencontre internationale : les cérémonies d'ouverture et de clôture, sans oublier la soirée culturelle, autre temps fort du congrès : elle se déroulera le jeudi 19 août sur le site de la Sucrière à Lyon et sera l'occasion de faire découvrir à nos collègues étrangers la richesse culturelle ainsi que les traditions culinaires françaises.



© Eric Le Roux / Service Communication / UGBL

➔ Cyclolib, le tour de France des bibliothèques, une façon ludique de les valoriser auprès des futurs congressistes de l'Ifla. Ici, l'étape au SCD de Lyon 1.

Des visites de bibliothèques

Programmées le 22 août pour un grand nombre de bibliothèques locales (bibliothèques municipales, universitaires, scolaires...), mais également un peu partout en France (Beaujolais, Bourgogne, Provence, Paris...) ou en Suisse.

Retrouvez le détail des visites :

<http://conference.ifla.org/ifla80/library-visits-programme>

S'inscrire au congrès

Enfin, n'oubliez pas que pour participer au congrès, les inscriptions sont ouvertes en ligne depuis le 1^{er} octobre 2013 et que vous bénéficiez du tarif réduit jusqu'au 15 mai 2014. Il est possible de moduler sa participation : vous pouvez vous inscrire pour toute la durée du congrès ou choisir de vous inscrire à la journée.

<http://conference.ifla.org/ifla80/registration>

ISABELLE SCHEIDER

Membre du Comité national Ifla
Directrice du SCD Lyon 1
isabelle.scheider@univ-lyon1.fr



RETROUVEZ
TOUTES CES
INFORMATIONS :

➔ en vous abonnant
à la Newsletter du
congrès :

<http://tinyurl.com/IFLA2014-Abonnez-vous>

➔ sur les réseaux sociaux

• Page Facebook :

<https://www.facebook.com/Ifla2014Lyon>

• Compte Twitter : @WLIC2014Lyon

(Agenda)

Mai

DU 20 AU 21

JOURNÉES ABES (voir page 24)

Montpellier, Le Corum
www.abes.fr

DU 25 AU 29

ESWC14

Anissaras, Crète (Grèce)

La 11^e édition d'ESWC présentera les derniers résultats de la recherche, de la technologie et ses applications dans le domaine du web sémantique.

<http://2014.eswc-conferences.org>

DU 27 AU 30

QQML2014 : INTERNATIONAL CONFERENCE ON QUALITATIVE AND QUANTITATIVE METHODS

Istanbul (Turquie)

La 6^e édition du colloque international sur les méthodes quantitatives et qualitatives (QQM) mettra l'accent sur les nouveaux développements et leurs applications pratiques dans les bibliothèques.

www.isast.org/qqml2014.html

Juin

LE 3

LIVRE ÉLECTRONIQUE ET OPEN ACCESS

Paris, Université Paris Descartes

Journée d'étude proposée par Couperin. Inscription gratuite mais obligatoire.

www.couperin.org

DU 19 AU 21

60^E CONGRÈS DE L'ABF

Paris, Porte de Versailles (hall 5)

Des thématiques principales (nouveaux profils, nouvelles compétences ; les frontières du métier ; compétences et formation), des sujets d'actualités (politisation des rapports professionnels ; bibliothécaires et rythmes scolaires ; formation des personnels des bibliothèques territoriales), des rencontres, un salon professionnel et quelques surprises... cette nouvelle édition du congrès de l'ABF s'annonce riche et diversifiée.

www.abf.asso.fr

DU 25 AU 27

JOCAIR 2014

Paris, Université Paris Descartes

Construite autour du thème « Enseigner sans enseignants ? », la 5^e édition du colloque Jocaïr traitera de la tension entre individualisation de l'apprentissage et massification/standardisation de l'information : enjeux et stratégies politiques, institutionnelles ou individuelles et usages et pratiques à l'œuvre entre action enseignante et consultation de ressources numériques, entre artisanat et industrie.

www.u-picardie.fr/evenement/site_jocair

23 ET 24 JUIN

5^E JOURNÉES PROFESSIONNELLES DU CTLES

Paris, Amphithéâtre de la Bulac

« *Quelles collections pour quelles bibliothèques ?* » : la dématérialisation des collections, la médiation numérique, la conception de la bibliothèque comme « troisième lieu » ou comme *learning center* et la nécessité d'optimiser les coûts et les espaces de conservation ont nécessairement conduit à repenser la place dévolue aux collections.

L'objectif est dès lors d'en garantir une conservation rationalisée et concertée, mais aussi et surtout de réfléchir à leur valorisation et à leurs modes d'accès, physiques comme dématérialisés.

Des intervenants, aussi bien français qu'étrangers, alimenteront la réflexion et le débat autour de ces questions.

→ www.ctles.fr (page Journées professionnelles du CTLES)



Juillet

DU 2 AU 5

43^E CONFÉRENCE ANNUELLE DE LIBER

Riga (Lettonie)

La place des bibliothèques dans le paysage de l'information en 2020 fera l'objet des débats du colloque annuel de la Ligue des bibliothèques européennes de recherche.

www.lnb.lv/en/liber2014

DU 7 AU 10

CONFÉRENCE 2014 DE L'ICA-SUV

Paris, Université Paris Diderot et Sciences Po

« *Archiver la recherche - Pourquoi ? Comment ?* » est le thème retenu pour la rencontre annuelle du Conseil national des archives, section des universités et institutions de recherche, avec à l'ordre du jour les modalités et les enjeux de la préservation et de la valorisation des archives de la recherche. La dimension internationale et interdisciplinaire favorisera les échanges sur la diversité des pratiques. Une visite du nouveau site des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine est prévue le 7 juillet 2014.

www.library.illinois.edu/ica-suv/conferences.php

DU 23 AU 25

ETD 2014

Leicester (Royaume-Uni)

Le congrès *Electronic Theses & Dissertations 2014* organisé par le Networked Digital Library of Theses and Dissertations (NDLTD), association internationale de promotion des thèses accessibles sous forme électronique, fait un retour en Europe en 2014. Si l'Abes, membre de NDLTD, y participe depuis 8 ans, la présence française mériterait d'y être renforcée compte tenu des actions d'envergure menées dans le domaine de la valorisation des thèses de doctorat.

www2.le.ac.uk/library/etd2014



À NOTER DÈS À PRÉSENT

Le prochain congrès de l'ADBU se tiendra à Strasbourg du mardi 2 au jeudi 4 septembre 2014. Le programme et le bulletin d'inscription seront en ligne sur le site de l'ADBU : <http://adbu.fr>